



USAID | **GUINÉE**
DU PEUPLE AMERICAIN

ACTIVITÉ DE RENFORCEMENT DE LA COMMERCIALISATION AGRICOLE

**PRINCIPALES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR
AGRICOLE ET LES VOIES ET MOYENS DE LES TRANSCENDER**

Août 2006

Cette publication a été produite pour une révision de l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le Développement International. Elle fut préparée par Chemonics International.



USAID | **GUINÉE**
DU PEUPLE AMERICAIN

ACTIVITÉ DE RENFORCEMENT DE LA COMMERCIALISATION AGRICOLE

**PRINCIPALES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR
AGRICOLE ET LES VOIES ET MOYENS DE LES TRANSCENDER**

Contract No. PCE-I-00-99-00003-00
Ordre de Tâche No. 29
Préparé pour l'USAID/Guinée, NRM SO
Ibrahima Camara, Officier technique en charge

Les opinions exprimés dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le Développement International ou du gouvernement américain.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé Exécutif	iii
Chapitre 1: Bref Aperçu du Secteur Agricole de Guinée	1
Les Ressources Naturelles et l'Environnement	1
La Population Agricole	1
Les Surfaces Cultivées	4
Chapitre II: Les Contraintes de l'Agriculture en Guinée	7
Les Contraints Macro Économiques.....	7
Les Contraintes Transversales du Secteur Agricole.....	8
L'Insuffisance d'Aménagement des Terres Agricoles et de Maîtrise d'Eau.....	18
Le Problème d'Approvisionnement en Intrants et de Gestion de la Fertilité des Sols	22
Contraintes d'Ordres Réglementaires, Institutionnel, et Politique	24
Le Problème de Gestion de la Fertilité des Sols.....	28
Insuffisance de Financement pour l'Investissement et les Exploitations dans le Secteur Agricole.....	29
La Faible Mécanisation des Travaux Agricoles	34
Contraintes des Infrastructures de Stockage, de Conservation, et de Transformation des Produits Agricoles	36
Les Contraintes des Marchés et de l'Information Agricoles	36
Contraintes Spécifiques à Certaines Filières	39
Chapitre III: Estimation du Coût de la Levée des Contraintes	43
Chapitre IV: Analyse des Effets Benéfiques de la Levée des Contraintes	48
Chapitre V: Conclusion Générale.....	50
Les Contraintes Macro Économiques de la Guinée.....	50
Les Contraintes Transversales du Secteur Agricole	50
Les Contraintes Spécifiques à Certaines Filières	50
Chapitre VI: Recommandations	52
Recommandations au Gouvernement de Guinée.....	52
Recommandations à l'USAID.....	70
Recommandations à ARCA/Guinée.....	71
Recommandations au Secteur Privé Guinéen.....	71

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de ses efforts d'aide au développement économique de la Guinée, l'USAID a initié le Projet d'Appuis au Renforcement de la Commercialisation Agricole (ARCA). Ce projet ARCA a ciblé quelques filières pour promouvoir l'agrobusiness à savoir: l'ananas, la mangue, la pomme de terre, le karité et certaines cultures maraîchères dont le petit piment.

Un certain nombre d'études ont été commanditées et exécutées depuis le mois d'août 2005 à aujourd'hui concernant le diagnostic de ces filières, les analyses de marché, de rentabilité et compétitivité de ces productions en Guinée par rapport à la sous-région de même que la recherche d'itinéraires techniques pour des modèles d'agri business viables.

L'agri business représente un secteur d'activité important pour l'économie Guinéenne, à la fois en termes de création de richesses et d'emplois. Ce qui pourrait lui valoir d'être la principale source de croissance économique du pays en raison de l'immense potentiel de ressources renouvelables qu'il recèle et de la large population impliquée dans ses activités.

Au vu des résultats de ces études, du potentiel et des avantages comparatifs de la Guinée en matière d'agri business au niveau régional et international, ARCA veut s'imprégner davantage des contraintes en amont du secteur agricole en vue de présenter à l'USAID et au Gouvernement de Guinée les principales contraintes au développement du secteur agricole dans son ensemble et les voies et moyens de les transcender dans le but de faire profiter à la Guinée des opportunités de l'agri business dans le long terme.

La présente étude vise trois objectifs spécifiques à savoir:

- Identifier les principales contraintes au développement du secteur agricole
- Estimer les coûts de levée de ces contraintes
- Evaluer les effets bénéfiques attendus par la levée des contraintes

Methodologie

Pour aborder cette étude, nous avons adopté la démarche suivante :

La recherche documentaire

Nous nous sommes rendus dans les départements et services administratifs, dans les projets et ONG de développement et chez des bénéficiaires et fournisseurs tous concernés par le développement du secteur agricole. Nous y avons recueilli des rapports d'études et d'enquêtes pour faire l'état des lieux sur le secteur agricole.

Les interviews

A ces différents niveaux nous avons interviewé/discuté avec différents interlocuteurs (experts techniques, consultants, responsables et cadres de l'administration,) sur les contraintes de l'agriculture et les voies et moyens pour les résoudre, les coûts liés et les effets attendus. Nous avons appliqué les mêmes questions aux responsables d'organisations de producteurs aux fournisseurs et aux prestataires du secteur agricole. Au terme des collectes de données et de leurs analyses et synthèse, nous avons abouti aux constats et résultats ci-dessous.

CHAPITRE I. BREF APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE DE GUINÉE

L'agriculture Guinéenne reste fortement traditionnelle, pluviale, itinérante et sur brûlis. Elle se caractérise par une faible productivité et une prédominance d'exploitations familiales. Les innovations (semences améliorées, vulgarisation agricole) demeurent encore très limitées.

Cependant, le secteur agricole en Guinée contribue pour environ 24% à la formation du revenu national et absorbe 80% des emplois. La majorité des agriculteurs exploitent de petites exploitations individuelles de 1,5 ha en moyenne par famille de 6 à 7 personnes.

L'agriculture Guinéenne présente des caractéristiques et spécificités suivantes qui déterminent à la fois ses atouts et ses contraintes:

Les Ressources Naturelles et l'Environnement

La Guinée dispose des ressources naturelles considérables qui offrent des opportunités de développement en fonction des spécificités agro-écologiques et socioéconomiques des quatre régions naturelles, qui permettent une gamme variée de produits agricoles. Les pluies sont abondantes et varient de 1 100 à 4 000 mm. Le potentiel d'irrigation est évalué à 364 000 ha dont 28 000 seulement sont aménagés faute d'investissement.

Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 22% sont cultivés annuellement. Ces ressources naturelles restent globalement peu valorisées faute d'investissement. Les terres cultivées en pluvial et les forêts sont menacées par la pression démographique, les pratiques agricoles inadéquates, les activités minières et l'afflux des réfugiés. La dégradation des ressources conduit elle-même à l'appauvrissement des sols et partant à une baisse de la productivité agricole. A titre d'exemple la superficie totale des forêts est passée de 2,4 millions d'hectares à 1,14 millions d'hectares de 1964 à 2001.

La Population Agricole

La population agricole Guinéenne s'élève à 6 364 790 habitants dont 5 628 667 en milieu rurale et 736 123 en milieu urbain (d'après le SNSA). Elle est caractérisée par une prédominance de la population féminine qui représente environ 52% de la population totale. La répartition de cette population selon le sexe et la région administrative est présentée comme suit:

Répartition de la population agricole guinéenne selon l'âge et le sexe

Tranche d'âge	Sexe masculin		Sexe féminin		TOTAL	
	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
< 5 ans	501 267	7,9	483 005	7,6	984 272	15,5
5 - 9 ans	620 040	9,7	564 151	8,9	1 184 191	18,6
10 – 14 ans	443 854	7,0	357 879	5,6	801 733	12,6
15 – 19 ans	323 341	5,1	274 307	4,3	597 648	9,4
20 – 24 ans	164 761	2,6	226 529	3,6	391 290	6,1
25 – 29 ans	147 724	2,3	283 470	4,5	431 194	6,8
30 – 34 ans	118 779	1,9	227 953	3,6	346 732	5,4
35 – 39 ans	117 489	1,8	218 154	3,4	335 643	5,3
40 – 44 ans	114 767	1,8	175 942	2,8	290 708	4,6
45 – 49 ans	120 050	1,9	129 142	2,0	249 193	3,9
50 – 54 ans	96 175	1,5	110 420	1,7	206 595	3,2
55 – 59 ans	76 438	1,2	61 479	1,0	137 918	2,2
60 – 64 ans	84 391	1,3	72 256	1,1	156 647	2,5
65 – 69 ans	62 263	1,0	34 698	0,5	96 962	1,5
70 – 74 ans	41 659	0,7	28 478	0,4	70 137	1,1
75 – 79 ans	24 259	0,4	14 159	0,2	38 418	0,6
80 – 84 ans	12 565	0,2	13 054	0,2	25 618	0,4
85 ans et +	10 430	0,2	9 463	0,1	19 893	0,3
ENSEMBLE	3 080 251	48,4	3 284 539	51,6	6 364 790	100,0

La grande majorité de cette population pratique l'agriculture comme activité principale d'après le tableau suivant.

Répartition des exploitations selon les activités pratiquées et la région

Région	Activités pratiquées						
	Agriculture %	Maraîchage %	Elevage %	Pêche %	Chasse %	Foresterie %	Apiculture %
Boké	99,0	17,8	62,0	7,4	2,2	0,9	0,8
Faranah	99,1	11,5	56,0	2,7	8,6	3,4	7,1
Kankan	98,5	47,1	73,7	19,1	26,0	8,9	14,5
Kindia	98,5	29,6	49,3	3,8	2,9	2,4	0,9
Labé	98,7	25,8	75,9	1,2	2,8	0,9	4,8
Mamou	99,1	21,8	70,1	,8	1,6	0,2	0,9
N'Zérékoré	97,6	39,5	62,3	37,0	31,5	31,7	1,8
ENSEMBLE	98,5	29,0	64,2	12,7	12,5	9,2	4,0

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

Cette agriculture est pratiquée sur de petites parcelles individuelles ou familiales. Les actifs agricoles sont en général la main-d'œuvre familiale non salariée appuyée par les groupes locaux d'entr'aide. D'après le tableau ci-dessous, près de 95% des exploitations agricoles ont entre 2 à 9 actifs. Les exploitations ayant 3 à 4 actifs représentant près de 42%.

Les cultures annuelles sont généralement établies sur de très petites parcelles, mais il existe de grandes exploitations pratiquant surtout les cultures vivrières. Parmi elles environ 3% seulement peuvent être considérées du secteur moderne et celles-là pratiquent plus fréquemment les cultures pérennes.

Répartition des exploitations agricoles selon le sexe du chef d'exploitation et le nombre d'actifs agricoles

Tranche d'actifs	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 actif	7707	1,0	15620	32,8	23327	2,8
2 actifs	165849	20,9	13539	28,5	179388	21,3
3 - 4 actifs	337559	42,6	14037	29,5	351596	41,8
5 - 9 actifs	253292	31,9	3988	8,4	257280	30,6
10-14 actifs	24612	3,1	378	0,8	24990	3,0
15 actifs et +	3873	0,5			3873	0,5
ENSEMBLE	792892	100,0	47562	100,0	840454	100,0

Les Surfaces Cultivées

L'analyse de la typologie des champs et parcelles montre que 2% des surfaces cultivées sont des mangroves, 11% des bas-fonds, 15% des plaines, 42% des montagnes et collines et 30% des plateaux).

Cette agriculture est pluviale à 94% donc exposée aux aléas climatiques comme le démontre le tableau qui suit. Les cultures annuelles sont généralement établies sur de très petites parcelles sur l'ensemble du pays. Mais il existe aussi de « grandes exploitations »¹ remplissant un ou plusieurs des critères ci-après:

- Utilisation d'équipements modernes (on dit alors qu'elles sont du « secteur moderne »)
- Grande superficie cultivée
- Utilisation de main d'œuvre salariée
- Organisation rationnelle des circuits de commercialisation.

Au total, l'enquête du SNSA en a recensé 825 grandes exploitations (agriculture et élevage réunis), dont 41% localisées dans Kankan et seulement 0,5% à Labé, réparties comme suit:

Répartition des grandes exploitations selon le type et le statut de l'exploitant

Régions administratives	Grandes exploitations individuelles	Exploitations du secteur moderne		Total
	Exploitations individuelles	Exploitations individuelles	Sociétés	
Boké	80	8	1	89
Faranah	73	4		77
Kankan	335		3	338
Kindia	194	6	3	203
Labé	4			4
Mamou	34			34
Nzérékoré	78	1	1	80
Ensemble	798	19	8	825

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/Répub. de Guinée

Parmi les grandes exploitations nous n'avons que 27 exploitations modernes, dont 19 individuelles et 8 sociétés (agriculture et élevage confondus). C'est la confirmation du fait que l'agri business en Guinée n'évolue pas dans un cadre d'exploitations modernes.

Parmi les 825 exploitations recensées un grand nombre s'adonnent simultanément à plusieurs spéculations (cultures vivrières, cultures pérennes, cultures fruitières, et élevage).

Le tableau des spéculations au niveau productions agricoles indique ainsi que dans l'ensemble la pratique des cultures vivrières est de loin le domaine dans lequel les grandes exploitations et exploitations modernes s'investissent le plus.

¹ Ce sont des unités de production agricole, d'élevage, d'exploitation forestière ou de pêche qui utilisent des facteurs de production performant leur permettant d'atteindre des productions importantes

Type de spéculation	Grandes exploitations	Exploitations modernes	Ensemble
Cultures vivrières	334	6	340
Cultures pérennes	111	10	121
Cultures fruitières	100	5	105
Total	545	21	566

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

Par contre au niveau du type « Exploitations Modernes », la pratique des cultures pérennes est la plus fréquente.

Répartition de la superficie physique cultivée selon le milieu de résidence, le relief de la parcelle, le sexe du responsable et le régime hydrique

ENSEMBLE (RURAL & URBAIN)

Relief	Cultivées par les hommes						Cultivées par les femmes						Ensemble	
	Pluvial		Irrigué		Décru		Pluvial		Irrigué		Décru		Superficie (en ha)	%
	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%		
Mangrove	13842	1,3	1456	0,1	6139	0,6	2145	0,7	76	0	337	0,1	23995	1,8
Bas fond	95256	8,9	11455	1,1	11453	1,1	23180	7,7	2772	0,9	403	0,1	144519	10,5
Plaine	145990	13,6	2279	0,2	23610	2,2	37814	12,6	556	0,2	1337	0,4	211586	15,4
Colline/Montagne	430663	40,3	4022	0,4	347	0	133567	44,5	2138	0,7	90	0	570827	41,7
Plateau	317266	29,7	2438	0,2	783	0,1	93620	31,2	1111	0,4	138	0	415357	30,3
Autre	2752	0,3	0	0	78	0	1010	0,3	21	0	0	0	3861	0,3
ENSEMBLE	1005769	94	21650	2	42410	4	291336	97	6675	2,2	2305	0,8	1370145	100

CHAPITRE II. LES CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE EN GUINÉE

Les Contraintes Macro Économiques

Des contraintes de plusieurs ordres sont responsables de cette situation. Ces contraintes sont au-delà du secteur agricole et concernent toute l'économie de la Guinée.

La Politique Monétaire et de Change

La politique monétaire et de change caractérisée par le contrôle de l'inflation et de la stabilité du franc guinéen par rapport au dollar s'est traduite par un coût élevé du crédit, un renchérissement de la valeur CAF des intrants et des équipements agricoles et du coût des travaux agricoles ce qui constituent des freins à l'émergence d'un secteur privé dynamique dans l'agriculture.

La Politique Commerciale

Au niveau de la politique commerciale, la stagnation du volume des exportations minières, aggravée par un profond choc des termes de l'échange, a contribué à la piètre performance de la balance des biens et services. Cette situation crée une pression forte sur le secteur agricole, duquel on attend une contribution significative tant en termes de diversification des exportations que de réduction du déséquilibre de la balance commerciale. Il lui sera demandé de résorber une partie du déficit commercial global par un solde commercial agricole excédentaire.

La Politique Budgétaire et Fiscale

Enfin, en ce qui concerne la politique budgétaire et fiscale, la chute des recettes budgétaire depuis le début de la décennie a rendu nécessaire un ajustement par le bas des dépenses, qui touche tous les secteurs d'activités de l'économie guinéenne. Le secteur agricole est bien évidemment concerné et a fait face à une réduction de son budget depuis un certain temps. Il doit plus que jamais essayer d'utiliser au mieux des ressources dont les perspectives d'accroissement sont minimes.

La Faiblesse de Mobilisation et de Décaissement des Fonds pour les Projets

Une faible mobilisation et à temps des fonds de contrepartie par le Ministère de l'Économie et des Finances pour la mise en œuvre des actions des projets, limite le recours aux financements extérieurs (Finex) nécessaires également aux investissements dans le secteur;

Un taux de décaissement des projets et programmes qui s'est dégradé ces dernières années et qui est lié aux procédures d'exécution qui ne sont pas souvent claires et maîtrisées par les responsables des projets, également liés aux suspensions fréquentes de financement des bailleurs de fonds en corrélation avec le retard de paiement du service de la dette par le Ministère de l'Économie et des Finances.

La Difficile Transition vers une Économie Privée

Depuis un certain temps, l'État s'est résolument désengagé des fonctions de production et de commercialisation agricoles attribuant ainsi un rôle prépondérant au secteur privé dans l'approvisionnement et la distribution des intrants et produits agricoles. Mais, l'environnement incitateur (infrastructures portuaires, formalités d'importation, procédures administratives, réglementations, taxation, accessibilité au crédit, etc.) devant promouvoir les investissements privés est encore inadéquat.

La Justice

L'environnement de la justice constitue un élément dissuasif majeur à l'investissement, particulièrement pour les investisseurs étrangers. La lenteur dans la procédure de justice et l'insuffisance de transparence et d'exécution des décisions judiciaires et les interférences multiples sont des pratiques courantes dans notre système judiciaire qui constitue un frein à la promotion du secteur privé.

Les Contraintes Transversales du Secteur Agricole

Ce sont les contraintes générales au développement du secteur agricole. Elles concernent toutes les filières (cultures vivrières, cultures d'exportation...) et toutes les opérations agricoles (production, commercialisation, conservation et transformation des produits). Elles ont un impact non distinct mais global sur le volume et la qualité des productions, sur la rentabilité des filières, le revenu des acteurs et sur toute l'économie nationale. Ces contraintes sont les suivantes :

L'Enclavement des Zones de Production

En dépit des investissements importants consentis au cours des dernières années, les besoins du secteur rural en matière de pistes rurales, d'ouvrages de franchissement (ponts, dalots, buses...) restent encore très élevés pour densifier les réseaux de desserte rurale et poursuivre l'amélioration de la mise en valeur du potentiel agricole.

Les domaines agricoles se trouvent au bout du réseau de routes (routes nationales, routes préfectorales, routes communautaires et les pistes rurales ou pistes agricoles (qui relient les autres routes aux domaines agricoles).

La majorité des domaines agricoles ne sont pas reliés au réseau routier. L'accès de la majorité des domaines cultivables par les engins agricoles est presque impossible. Il en est de même pour leur l'approvisionnement en intrants et l'évacuation des produits de récolte pour les marchés qui sont rendus difficiles si non à tête d'homme pour de faibles quantités.

Plusieurs motifs sont à l'origine de l'enclavement des zones de production à savoir :

1. Une insuffisante offre de matériels de travaux publics d'occasion à l'achat ou à la location sur le marché intérieur guinéen
2. Une faiblesse des compétences et de l'équipement des entreprises de travaux affectant négativement le taux de réalisation et la qualité des prestations
3. Le cadre organisationnel et réglementaire n'est pas très bien adapté à ce type de réalisation qui se matérialise par des multiples marchés avec des micro entreprises et des PME
4. Les délais de signature et de paiement des marchés sont si longs que les entreprises compensent par une augmentation substantielle des prix unitaires. Ce qui, ajouté à l'inflation galopante entraîne des coûts de réalisation des pistes en Guinée sensiblement plus élevés que ceux dans la sous région.
5. Une fragilisation marquée des différents prestataires (PME, ONG etc..) à travers des retards dans le paiement (ou non paiement) des prestations.
6. Le manque d'expérience et faibles capacités financières des PME qui se traduisent par un manque de solvabilité (difficulté d'obtention des cautions au niveau des banques), la

méconnaissance de la structure des prix et donc la mauvaise évaluation des coûts, la mauvaise gestion des avances de démarrage, leur manque d'équipements appropriés.

L'Insuffisance de Concrétisation de la Volonté Politique en vers le Secteur Agricole

Contraintes institutionnelles sont nombreuses et variées et sont résumées comme suit :

1. Faiblesse dans la coordination des interventions et dans la capitalisation des acquis en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et programmes/projets agricoles au sein du ministère. On remarque le manque de clarification de rôles dans le développement des filières agricoles (PDRI-GM, PDRI-GF, Projet Coton, Projet Fruits et Légumes, etc.) notamment entre la Direction Nationale de l'Agriculture, le Bureau Central des Etudes et de la Politique Agricole et dans une moindre mesure avec la Direction Nationale du Génie Rural et entre la DNA et le SNPRV en matière conseils agricoles et de vulgarisation ;
2. Manque de coordination des interventions à l'échelon régional avec pour corollaire la faible implication des structures déconcentrées dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets.
3. Faible implication des organisations paysannes dans l'identification et la mise en œuvre des projets.

Les contraintes institutionnelles sont liées notamment à:

1. une clarification insuffisante entre le rôle de l'Etat et celui des acteurs non étatiques (organisations paysannes, ONG, secteur privé...)
2. les structures publiques décentralisées sont encore jeunes et faiblement outillées pour faire avancer la politique de décentralisation
3. la faiblesse des compétences au sein de l'administration et la stagnation des moyens de fonctionnement
4. la faiblesse du secteur privé, notamment par rapport aux fonctions transférables à ce dernier
5. le faible niveau d'organisation et de gestion des structures paysannes à la base et des structures faîtières.

L'Etat s'est désengagé du secteur productif, mais n'a pas suffisamment mis en œuvre les mesures d'accompagnement en terme de renforcement de capacités, d'organisation/structuration, de réglementation et de contrôle pour les activités du secteur privé de relève. En exemple : Il y a eu trop de libéralisation à outrance

Aucune spécialisation, aucun agrément technique pour l'exercice de telle activité agricole. Exemple : un commerçant de marchandises diverses ou un illettré peut importer et distribuer à la fois des engrais, des produits phytosanitaires, ou du matériel agricole.

Insuffisance de procédures, de moyens et de personnel qualifié pour les différents contrôles (à l'importation et à l'utilisation des intrants et matériels agricoles), (à l'exportation des produits agricoles).

Le budget de l'agriculture est faible et décroît d'année en année et se résume principalement à la masse salariale. On note la lenteur dans les procédures de déblocage des budgets, de passation des marchés et de règlement des fournisseurs, prestataires de service et entrepreneurs. Le peu de fonds qui est mobilisé est mal géré. Exemple à part les salaires, les cadres bénéficient rarement ou pas de frais de mission ni même de fournitures de bureau en dehors des projets. La faiblesse du dispositif de suivi et d'évaluation des projets par les services administratifs compétents tant au niveau central que celui déconcentré entraîne de fait un faible suivi interne et externe (technique, administratif et financier) des projets et programmes.

L'absence d'une structure para étatique de coordination/supervision de toutes les interventions en faveur du secteur agricole a pour conséquence la faible capitalisation des acquis des projets et programmes, en vue de leur pérennisation et leur appropriation par les bénéficiaires. Aussi, il manque une vision d'ensemble du système de production pour que les techniques² prennent leur sens, en situation réelle; la plupart des projets ont une orientation par filière ou ne prennent pas en compte les flux d'éléments fertilisants dans les écosystèmes naturels ou cultivés et leurs actions sont limitées à des zones d'interventions réduites. Autres conséquences : Le non respect des engagements et le faible intérêt de certains bénéficiaires qui se traduit par l'abandon des ouvrages et des innovations.

Absence de banques spécialisées pour le financement du secteur agricole réduit l'intervention du secteur privé. Le financement du secteur agricole essentiellement extérieur est utilisé aux 2/3 dans le renforcement de capacités et dans la logistique mais peu dans l'investissement productif .

Le Problème du Foncier Rural

Le système foncier rural est compliqué en Guinée comme dans de nombreux pays Africains, par la coexistence d'un droit foncier moderne mais souvent théorique et d'un droit coutumier. Les régimes fonciers existant peuvent être identifiés comme suit:

1. Le domaine privé de l'Etat. Il constitue un patrimoine particulièrement riche, constitué d'anciennes fermes d'Etat et surtout d'anciens domaines coloniaux
2. La propriété privée de type moderne (avec titre foncier). Elle est reconnue par la loi foncière, mais reste exceptionnelle en milieu rural, faute de mécanisme opérationnel pour l'enregistrement et la protection des droits.
3. Les droits traditionnels d'usage, collectifs ou individuels. L'immense majorité des terres agricoles relève encore des régimes traditionnels, selon lesquels le droit de disposer d'une terre appartient soit à la lignée de ceux qui l'ont mis en valeur initialement, soit individuellement à des personnes physiques.

Ces droits ne sont pas codifiés par la législation moderne, mais font l'objet d'un véritable marché foncier informel (vente, location) adopté par la coutume.

² Cas de la technique de compostage conseillée dans le système extensif de Haute Guinée sans considération des contraintes de transport, main-d'œuvre, impact sur la productivité du système.

Il est évident que la coexistence d'un droit moderne et du droit coutumier constitue un facteur d'insécurité foncière. Ainsi, les domaines cultivables (bas-fonds, plaines) appartiennent soit à des individus soit à des terroirs villageois. Et la majorité des exploitants agricoles ne sont pas propriétaires des terres.

Ils ne peuvent pas s'engager à long terme ou faire des investissements importants en aménagements des terres, maîtrise d'eau et fertilisation des sols s'ils ne sont pas couverts par une législation. L'accès au foncier et/ou la sécurisation des droits fonciers constituent une contrainte majeure dans les zones agricoles en général et particulièrement dans les zones les plus peuplées où suite à des investissements qui valorisent la terre (aménagements hydro-agricoles et désenclavement), il constitue également un problème majeur pour les groupes défavorisés (femmes, jeunes sans emplois, étrangers et handicapés...). Cependant, une lueur d'espoir existe grâce à la nouvelle législation.

Deux lois adoptant le régime des associations et les groupements associatifs ont été promulguées par l'Assemblée nationale. Il s'agit de :

1. La Loi L/2005/013/AN du 4 juillet adoptant et promulguant la loi fixant le Régime des associations en République de Guinée, et
2. La Loi L/2005/014/AN adoptant et promulguant la loi Régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives.

Ces actes donnent un statut juridique aux organisations de producteurs leur accordant une personnalité morale et leur donnant la possibilité d'une reconnaissance légale en matière de droit foncier. Des textes législatifs ainsi que les décrets d'application ont été élaborés et adoptés dans ce sens.

Cette reconnaissance officielle des organisations paysannes et des groupements de producteurs leur permettra d'acquérir une plus grande légitimité vis à vis de l'administration dans la gestion de l'espace et des équipements collectifs et d'accéder au statut de propriétaire foncier, qui garantira le mieux, à terme, la jouissance par une communauté d'individus des produits d'exploitation qu'ils ont collectivement mis en place.

Plusieurs motifs sont à l'origine de l'insécurité foncière des zones de production à savoir la non effectivité de l'application du code foncier et domanial; et l'absence de politique cohérente de gestion du patrimoine foncier.

Le code foncier connaît toujours des problèmes d'application et d'interprétation et la législation foncière qui reste faiblement appliquée dans la réalité. Ce code est largement méconnu des populations, des élus et des cadres de l'administration.

Au niveau central, les activités de la division des ressources foncières rurales du Ministère se limitent encore au traitement des demandes d'attribution des domaines agricoles essentiellement des anciens domaines du contentieux franco-guinéen .

Les terres appartenant à l'Etat sont actuellement cédées sous forme de concession provisoire sans contrepartie financière et les conditions d'attribution sont souvent à la base de nombreux conflits entre attributaires et villageois, qui continuent à revendiquer des droits ancestraux sur ces terres.

Les différentes législations régissant la gestion des ressources naturelles et du foncier ne prennent pas suffisamment en compte les réalités coutumières et ont peu de cohérence entre

elles; dans les zones à compétition entre différents utilisateurs de la terre (exploitants miniers et agriculteurs, pêcheurs ou extracteurs de sel et agriculteurs, exploitants forestiers et agriculteurs), il n'existe aucun ensemble cohérent de règles de droit, propres à régir les rapports entre ces différents exploitants de la terre et entre ceux-ci et l'Etat.

Les droits des collectivités coutumières, ceux des villages par exemple dans la gestion des terroirs villageois, ne peuvent être reconnus par le code tant que la collectivité (le village par exemple) n'est pas constituée en personne morale. Or, la collectivité territoriale, la plus locale reconnue par la loi est la communauté rurale de développement (loi fondamentale 1990) qui regroupe de nombreux villages et ne peut être considérée comme un niveau de décision locale endogène en matière foncière.

La procédure d'immatriculation implique plusieurs intervenants (Notaire, Géomètre et Conservateur), ce qui la rend assez complexe et très onéreuse.

L'Arrêté d'attribution des domaines agricoles

Pour disposer d'un domaine, il faut constituer un dossier de domaine agricole comprenant les pièces suivantes:

- Une demande manuscrite
- Un plan de masse (levée topographique)
- Le bornage du domaine
- Un acte de cession venant du cédant qui est visé par une autorité locale (dans le district et dans la CRD en l'occurrence les Présidents.
- Un certificat de propriété (donné par le DPDRE)
- Un certificat de jouissance (donné par le DPDRE)
- Une fiche de renseignement sur l'acquéreur
- Le rapport d'enquête sociologique et foncière fait par le chargé du foncier rural au niveau préfectoral.

Le dossier est constitué en quatre exemplaires: un pour le requérant, un pour le DPDRE (fonds de dossier de la préfecture), un pour la sous-préfecture (CRD qui abrite le domaine) et un à la division ressources foncières rurales (fonds de dossier du Ministère). Le rapport de mission de contre-expertise sur le terrain pour la vérification de conformité des papiers et de respect de la procédure. Enfin l'arrêté du Ministre de l'agriculture pour l'attribution du domaine.

Si cette procédure est respectée dans son exécution, cela constitue un début de solution. Mais aucune information réglementaire ne nous a été fournie concernant le coût d'obtention d'un arrêté dans cette procédure, ce qui laisse place à toute spéculation.

D'autre part, d'après la situation des attributions de domaines ci-dessous, la majorité des acquéreurs sont des non agriculteurs et sont plus sujets à la spéculation qu'à la production agricole.

Situation des attributions de domaines de 1988 à 2006: Cas de la Basse Guinée

Années	Nombre d'arrêtés attribués	Superficie totale attribuée
1988	14	734,5 ha
1989	18	808 ha
1990	28	640 ha
1991	17	261 ha
1992	11	85 ha
1993	53	4179 ha
Période des incursions	De rebelles	
2000	2	
2001	24	634 ha
2002	32	2271 ha
2003	33	1576,7 ha
2004	39	3799,1 ha
2005	44	3615,6 ha
2006 (janvier à mars)	19	419,5 ha

Les Baux Agricoles

Pour les gros investissements l'Etat délivre des baux agricoles a long terme (location entre 45 et 99 ans). Le contentieux Franco-Guinéen se trouve dans le triangle bananier (Mamou, Kindia, Dubréka, Forécariah et Coyah). Les 4/5 du triangle bananier sont attribués à des individus, des projets et groupements de producteurs.

Le Problème du Profil des Producteurs du Secteur Agricole

L'atteinte du meilleur niveau de productivité dans le secteur agricole dépend de l'utilisation des facteurs de production notamment le seuil d'application des engrais, des semences sélectionnées et des produits phytosanitaires ainsi que de la mécanisation agricole.

Aujourd'hui, moins de 30% de producteurs agricoles sont organisés en groupements. On dénombre 900 000 producteurs qui se trouvent dans les organisations paysannes (éleveurs, agriculteurs et foresteries) dont 400 000 sont répertoriés au niveau du Conseil National des Organisations Paysannes (CNOP).

Répartition de la population agricole de 10 ans et plus selon le sexe et l'activité principale

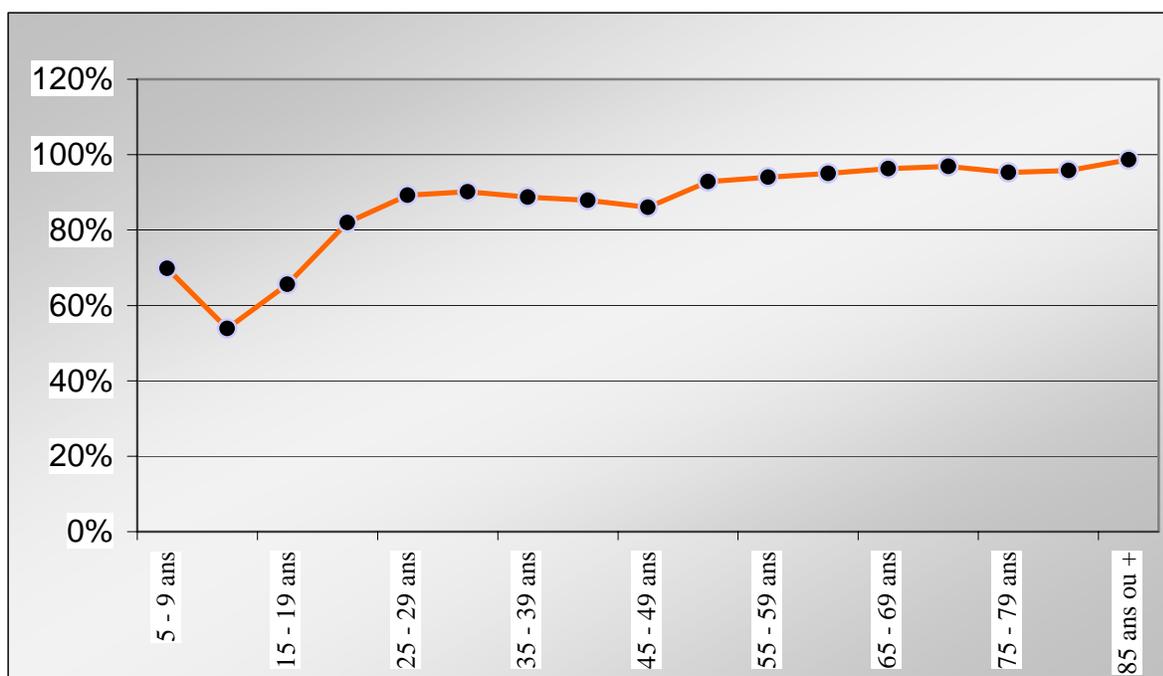
Activité principale	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	1349550	68,9	1749167	78,2	3098717	73,8
Maraîchage	4686	0,2	26216	1,2	30902	0,7
Elevage	18983	1,0	36087	1,6	55070	1,3
Pêche	2509	0,1	2198	0,1	4707	0,1
Chasse	2655	0,1	207	0,0	2862	0,1
Foresterie	2630	0,1	2958	0,1	5588	0,1
Apiculture	454	0,0	204	0,0	658	0,0
Floriculture	0	0,0	52	0,0	52	0,0
Commerce	19462	1,0	62103	2,8	81565	1,9
Artisanat	32218	1,6	13405	0,6	45623	1,1
Autre Activité	45385	2,3	37011	1,7	82396	2,0
Etudes	408738	20,9	178018	8,0	586756	14,0

	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
Aucune activité	71677	3,7	129756	5,8	201433	4,8
TOTAL	1958947	100,0	2237382	100,0	4196329	100,0

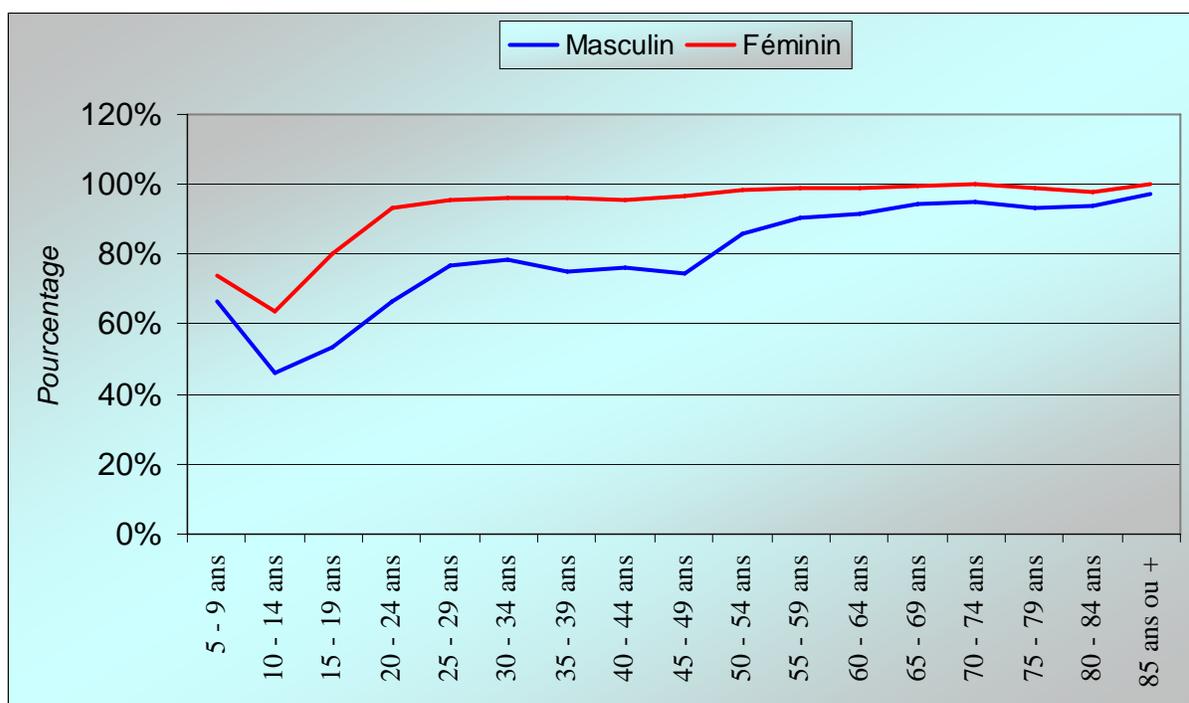
L'Analphabétisme

D'après les statistiques du service national des statistiques agricoles, près de 78% de la population agricole n'ont pas été à l'école et 17% seulement ont le niveau primaire (voir tableau et graphiques ci-dessous). Cette majorité est difficilement touchée par la recherche et la vulgarisation agricole. Ils ont peu accès aux informations technologiques et ont une faible réceptivité aux innovations, au changement de leurs pratiques culturelles traditionnelles. Conséquence: les habitudes, pratiques et améliorations apportées par les projets de développement sont abandonnées à la fermeture de ces projets. Il n'y a ni pérennisation ni appropriation des acquis par les bénéficiaires.

Pourcentage de la population n'ayant pas été à l'école (ensemble 2 sexes)



Pourcentage de la population n'ayant pas été à l'école par sexe



Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

Répartition de la population selon le niveau d'instruction et par région

Région	N'a pas été à l'école		Niveau primaire		Niveau secondaire ou plus	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boké	456627	75,8%	122266	20,3%	23267	3,9%
Faranah	371360	77,4%	76798	16,0%	31925	6,6%
Kankan	653729	84,0%	97931	12,6%	26526	3,4%
Kindia	584923	78,8%	124826	16,8%	32302	4,4%
Labé	541100	80,2%	101084	15,0%	32488	4,8%
Mamou	427279	81,4%	80689	15,4%	16968	3,2%
N'Zérékoré	772038	70,8%	234635	21,5%	83189	7,6%
TOTAL	3807056	77,8%	838229	17,1%	246666	5,0%

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

L'Individualisme

Bien que 74% de la population rurale pratique l'agriculture comme activité principale, 68,5% ont moins 1,5 ha de surfaces cultivées. Ces producteurs individuels et familiaux dispersés çà et là, à surface financière très faible ne pratiquent que l'agriculture traditionnelle de subsistance. Quelque soit les moyens et la volonté de l'Etat il est pratiquement impossible d'atteindre tous ceux-ci dans un délai raisonnable pour impulser un développement du secteur agricole. Cela nécessiterait le cas échéant plus d'encadreurs techniques, plus de moyens logistiques ect...et plus de fonds par rapport à l'approche groupements de producteurs.

Répartition du nombre total de parcelles et de la superficie totale cultivée selon la taille de la parcelle (Ensemble Rural et Urbain)

Taille de la parcelle	Nombre total de parcelles		Superficie cultivée	
	Effectif	%	(en ha)	%
Moins de 0,1 ha	241 931	10,6	14 498	1,1
0,10-0,19 ha	389 377	17,1	56 124	4,1
0,20-0,29 ha	301 852	13,3	73 408	5,4
0,30-0,49 ha	420 436	18,5	161 610	11,8
0,50-0,74 ha	339 684	14,9	208 388	15,2
0,75-0,99 ha	203 900	9,0	174 976	12,8
1,00-1,49 ha	205 636	9,0	247 814	18,1
1,50-1,99 ha	79 329	3,5	135 876	9,9
2,00-2,99 ha	55 010	2,4	133 254	9,7
3,00-4,99 ha	28 563	1,3	104 816	7,6
5 ha et plus	6 918	0,3	59 381	4,3
ENSEMBLE	2 272 636	100,0	1 370 145	100,0

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

Répartition de la superficie totale cultivée selon la région administrative, le milieu de résidence, le type de parcelle et le sexe du responsable

ENSEMBLE (RURAL & URBAIN)

REGION	Parcelle individuelle				Parcelle familiale				TOTAL	
	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Superficie (ha)	%
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%		
Boke	16 359	10,5	21 576	13,8	111 111	71,1	7 260	4,6	156 306	100
Faranah	7 846	5,0	31 914	20,3	113 528	72,2	4 035	2,6	157 323	100
Kankan	16 449	5,7	16 196	5,6	251 194	87,2	4 144	1,4	287 984	100
Kindia	57 047	30,1	55 506	29,3	65 473	34,6	11 319	6,0	189 345	100
Labe	34 702	19,0	56 240	30,7	87 611	47,9	4 397	2,4	182 950	100
Mamou	8 685	11,0	23 329	29,6	37 172	47,1	9 741	12,3	78 928	100
N'Zerekore	64 262	20,3	41 172	13,0	198 390	62,5	13 485	4,2	317 309	100
ENSEMBLE	205 350	15,0	245 933	17,9	864 480	63,1	54 382	4,0	1 370 145	100

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

La Faible Surface Financière

Les producteurs, généralement analphabètes et individualistes manquent de ressources financières propres pour faire face aux charges d'exploitations dont la main-d'œuvre agricole, les approvisionnements en intrants (semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires) et les coûts de prestations techniques le long des campagnes de production. Conséquence : Les surfaces cultivées sont petites, les productions de faible qualité et faible rendement n'atteignant pas les seuils de rentabilité.

L'Insuffisance d'Aménagement des Terres Agricoles et de Maîtrise d'Eau

D'après le tableau ci-dessous, notre agriculture est majoritairement pluviale (94,7% des superficies cultivées). 2% seulement sont irriguées.

D'autre part, cette agriculture se fait sur les collines, montagnes et plateaux (72% des surfaces cultivées). Certainement les mangroves, bas-fonds et plaines sont coûteux à aménager ou appartiennent à des individus et familles non agriculteurs. Mais les rendements de leurs cultures sont généralement les doubles de ceux des collines/montagnes, sans utilisation d'engrais. Avec l'utilisation d'intrants améliorés on peut atteindre 3 à 4 fois plus de rendement.

Pourtant d'après ce tableau de surface cultivée par type de relief, on voit que les cultures sur les surfaces aménageables (Mangrove, Bas-fonds et Plaines) représentent 380 100 ha soit 28% de la superficie totale cultivée. Le constat est que le taux d'aménagement des surfaces aménageables en Guinée est faible, environ plus de 70% reste à aménager.

Les trois tableaux ci-après confirment le potentiel d'aménagement hydro agricole à travers les mangroves, bas-fonds et plaines. La surface totale aménageable est de 362 000 ha d'après le projet DYNAFIV et de 364 000 ha d'après la DNGR. L'écart devient plus important quant il s'agit de superficies aménagées : 8% pour DYNAFIV qui ne s'intéresse qu'aux cultures vivrières et 22,95% pour la DNGR ce qui semble plus fiable.

Répartition de la superficie physique cultivée selon le relief de la parcelle et le régime hydrique

Relief	Cultivées par les hommes et les femmes						Ensemble	
	Pluvial		Irrigué		Décrué		Superficie (en ha)	%
	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%	Superficie (en ha)	%		
Mangrove	15987	1,2	1532	0,1	6476	0,5	23995	1,8
Bas-fonds	118436	8,6	14227	1,0	11856	0,9	144519	10,5
Plaine	183804	13,4	2835	0,2	24947	1,8	211586	15,4
Colline/Montagne	564230	41,2	6160	0,4	437	0	570827	41,7
Plateau	410886	30,0	3550	0,3	921	0,1	415357	30,3
Autre	3762	0,3	21	0	78	0	3861	0,3
ENSEMBLE	1297105	94,7	28325	2,0	44715	3,3	1370145	100,0

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

Situation des aménagements hydro-agricoles en Guinée

Type de système	Etendue cultivable	Potentiel aménageable	Superficie actuellement aménagée	% aménagé/potentiel
Bas-fonds	80 000 ha	42 000 ha	8 500 ha	20%
Plaines intérieures	120 000 ha	120 000 ha	7 700 ha	6%
Plaines d'arrière mangrove	120 000 ha	80 000 ha	2 500 ha	3%
Plaines de mangrove	150 000 ha	120 000 ha	11 500 ha	10%
Totaux	470 000 ha	362 000 ha	30 200 ha	8 %

Source : DYNAFIV, 2004. Etude de capitalisation sur le riz

Situation actuelle des terres agricoles hydro-aménageables

Caractéristiques	Potentiel national irrigable (ha)	Superficies aménagées (ha)		
		Sup. totale	Superficie exploitée (ha)	
			Maîtrise totale	Maîtrise partielle
Plaines en mangroves	150 000	16 250		16 250
Plaines en arrière mangrove	50 000	40 000	3 500	36 500
Plaines alluviales rizicoles	110 000	10 000		10 000
Plaines alluviales maraîchères	10 000	2 000	2 000	
Bas-fonds	42 000	14 793	8 462	6 331
Jardins maraîchers	2 000	500	500	
Total terres irrigables	364 000	83 543	14 462	69 081

Source : Stratégie Nationale de la petite irrigation DNGR

Evolution des superficies par système de culture à l'horizon 2005 (en hectares)

types de Systèmes de culture	potentiel Actuel	superficies en 1995		aménagements 1998/2005		superficies en 2005			
		cultivée	aménagée	/année	total	Cultivées		aménagées	
						total	/potentiel	total	/aménageable
bas-fonds	70.000	35.000	6.000	2.000	16.000	45.000	64 %	22.000	28 %
plaines de mangrove	60.000	45.000	10.000	1.250	10.000	47.000	78 %	20.000	33 %
plaines continentales	157.000	50.000	7.300	1.750	14.000	60.000	38 %	21.300	14 %
Coteaux	493.000	308.000	-	-	-	562.000	114 %	-	-
TOTAL	780.000	438.000	23.300	5.000	40.000	714.000	91 %	61.300	21 %

Plusieurs motifs sont à l'origine de l'insuffisance d'aménagement des zones de production. La première contrainte est celle relative au foncier rural. En effet, il est difficile pour un investisseur ou un exploitant agricole de financer des aménagements durables sans la sécurité foncière à long terme.

L'enclavement des surfaces aménageables est aussi un facteur limitant. Si les plaines et bas-fonds à aménager ne sont pas accessibles par route comment les engins peuvent s'y rendre? Comment peut-on les approvisionner en divers intrants? Et comment plus tard peut-on écouler les productions issues des différentes activités agricoles.

Ces différentes questions constituent un frein à la prise de décision d'occupation et d'aménagement. A cela s'ajoute la contrainte d'investissement. Les aménagements sont des investissements lourds et nécessitent des emprunts à long terme alors que les structures bancaires actuelles du pays ne répondent pas à de tels besoins.

Les aménagements actuels sont des investissements publics à travers les projets de développement alors que la propriété des domaines est coutumière relevant du terroir communautaire ou de quelques familles. Conséquence : Les gens ont peu de souci pour l'utilisation efficiente et l'entretien des ouvrages et finissent par les abandonner à la fin des projets.

L'Entretien des Aménagements Hydro Agricoles

Les infrastructures réalisées par les projets du secteur rural sont la propriété de l'Etat et des collectivités locales qui ne prennent aucune disposition pratique pour assurer le suivi, l'entretien et la gestion du patrimoine (infrastructures et équipements) à la clôture des projets et programmes. Conséquence: les projets de l'agriculture sont souvent des répétitions avec faible capitalisation des acquis en terme d'organisation, de structuration de renforcement des capacités des bénéficiaires.

Hydraulique Villageoise

Dans le cadre de l'approvisionnement et la maîtrise d'eau pour les cultures de contre-saison, l'hydraulique villageoise est une composante de la petite irrigation supportable par les groupements maraîchers. Cependant, des contraintes existent à ce niveau, notamment :

- L'insuffisance d'artisans réparateurs des pompes
- Le faible suivi, entretien et gestion du patrimoine (infrastructures et équipements) de pompage La mise en place des projets et programmes et après leur clôture.
- L'insuffisance de la sensibilisation et de la vulgarisation des thèmes eau –hygiène-assainissement et l'éducation sanitaire

MAÎTRISE DE L'EAU

Contraintes aménagement des terres et maîtrise d'eau

Potentiel et superficies aménagées des terres par région administrative (ha)

Régions admin. B T G R	Potentiel aménageable		Superficies aménagées		Superficies à aménager		Pourcentages à aménager	
	Bas-fonds	Plaines	Bas-fonds	Plaines	Bas-fonds	Plaines	Bas-fonds	Plaines
Boké	2 391,66	36 833,70	381,96	1 154,00	2 009,70	35 679,70	84,03	96,87
Faranah	5 665,89	31 983,10	524,97	-	5 140,92	31 983,10	90,73	100,00
Guéckédou	3 073,42	-	595,20	-	2 478,22	-	80,63	-
Kankan	8 369,20	59 933,00	516,20	8 485,00	7 853,00	51 448,00	93,83	85,84
Kindia	10 528,77	20 181,30	1 722,83	2 906,00	8 805,94	17 275,30	83,64	85,60
Labé	616,75	10 847,00	104,25	44,00	512,50	10 803,00	83,10	99,59
Mamou	375,93	-	366,43	-	9,50	-	2,53	-
N'zérékoré	5 315,26	-	3 585,52	-	1 729,74	-	32,54	-
TOTAL	36 336,88	159 778,10	7 797,36	12 589,00	28 539,52	147 189,10	551,03	467,90
<i><u>Potentiel Synthèse</u></i>	<i>Schéma directeur Division Hydro Agricole /DNGR du 22/8 2005</i>						pourcentage moyen 70,12% 93,58%	

Le Problème d'Approvisionnement en Intrants et de Gestion de la Fertilité des Sols

Les intrants agricoles sont constitués des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel végétal et du petit outillage. Plusieurs raisons sont à l'origine de la faiblesse de disponibilité et du taux d'utilisation des intrants

Les principales limitations sont: (a) la concurrence exercée par les projets et l'Etat (KR2) envers le secteur privé; (b) les difficultés de financement de la filière, tant à l'importation qu'à l'achat par les producteurs; (c) le manque d'équipements et d'infrastructures appropriés de manutention et de stockage ; (d) le faible niveau de développement du réseau de communication et la dispersion des lieux de consommation ; (e) les frais portuaires, les taxes et les coûts de transports élevés qui renchérissent les intrants; (f) les marges de distribution souvent excessives; (g) l'insuffisance de dispositions législatives et réglementaires induisant un manque de contrôle de l'Etat; (h) le manque d'organisation des acteurs de la filière; et (i) le manque d'information. A cela s'ajoute l'absence d'une production nationale d'intrants chimiques et d'amendements.

Toutes les structures, en raison de la faiblesse de leurs réseaux et face à une demande non structurée, n'arrivent pas à approvisionner le marché national en intrants de façon optimale et durable. Les pénuries d'intrants marquées par des ruptures répétées de stocks demeurent fréquentes en un moment où les paysans manifestent de plus en plus un engouement particulier pour leur utilisation. Les conditions d'octroi de crédits pour l'achat d'intrants sont pénalisantes pour les producteurs du fait surtout des taux d'intérêt élevés (24 %) qu'ils doivent supporter.

L'Ordonnance présidentielle qui exonère les engrais et les produits phytosanitaires de tous droits et taxes d'importation n'est toujours pas appliquée aux semences et plants.

L'administration, les projets, les ONG et les OP continuent à importer directement et à mettre au marché les pesticides en dépit de l'Arrêté N° 5714 /MAEF /SGG /96 du 3 Octobre 1996 relatif à la licence professionnelle requise pour cet exercice, alors que dans la gamme des intervenants, seuls les importateurs et les organisations paysannes ont compétence d'accès à cette licence. Les prix varient selon les sources d'approvisionnement et ont sensiblement grimpés depuis 1997 suite à une inflation non maîtrisée. Si dans les années 1990, le prix du sac d'engrais de 50 kg allait de 8.000 FG à la contrebande, en passant par 15.000 FG pour le KR2, jusqu'à 30.000 FG chez certains privés, il faut déboursier aujourd'hui 85.000 à 110.000 FG pour avoir le même sac.

Les Semences

Les semences sélectionnées aussi sont peu utilisées : sur près de 7% seulement des 1.370.145 hectares de cultures recensées par le RNA 2000/2001. La difficulté principale réside dans l'absence de législation semencière. Aujourd'hui, n'importe qui peut produire de la semence. Le défaut de contrôle et de certification peut entraîner l'utilisation dans les champs de semences infestées, impures et souvent de faible pouvoir germinatif.

Exemple à Koba, campagne agricole du riz 2004 – 2005 on a trouvé plusieurs variétés de riz à la levée sur une même parcelle à la place de la variété de mangrove recherchée. Ces mauvaises semences provenaient du marché local. Une telle situation empêche la mécanisation à temps les plantes n'étant pas au même stade de développement.

Autre exemple à Kindia, achat de semences maraîchères à pouvoir germinatif très faible pour la campagne 2005 – 2006. On peut citer également pour les semences:

1. la mauvaise articulation entre la recherche (pour la production semences de base, le suivi de la multiplication et la certification) et les multiplicateurs privés;
2. l'absence de débouchés solvables (peu de producteurs sont prêts à payer le surcoût d'une semence de qualité); et
3. la faible capacité de la vulgarisation à faire connaître les itinéraires techniques les mieux adaptés.

Quant aux semences, la production n'est toujours pas organisée et le partage des fonctions entre l'IRAG (producteur de semences de base) et les Centres de conditionnement de semences (CCS) anciens Centres de production de semences (CPS) n'est pas encore effectif.

Les CCS multiplient par le biais de paysans multiplicateurs sous contrat des semences commerciales sans renouvellement des bases qui devraient provenir de l'IRAG et leurs productions ne sont donc pas certifiées. Pire, l'IRAG, confronté à de sérieuses difficultés financières, n'est plus à même de produire les semences de base.

Des efforts ont été déployés dans la mise en place d'un réseau de producteurs de semences ; mais la grande majorité des agriculteurs continuent de conserver une partie de leurs récoltes pour s'approvisionner en semences dont la dégénérescence se poursuit dans le temps.

La production se fait en dehors de tout contrôle externe et de toute certification susceptibles de garantir au producteur la qualité du matériel végétal produit.

Les importations de matériel végétal sont soumises à un contrôle phytosanitaire plus formel que technique faute de laboratoire national d'analyse et de personnel qualifié pour le contrôle et la certification.

Les Engrais

L'engrais et les autres facteurs de production sont essentiels pour l'intensification de l'agriculture. Malgré cette importance, les besoins en intrants agricoles ne sont pas satisfaits. Sur une demande totale de 60 000 tonnes estimée pour le pays par la Chambre Nationale d'Agriculture, seulement 4 000 - 6 000 tonnes sont importées annuellement³.

Selon le document de stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA)⁴ près de 91% des exploitations n'utilisent pas les engrais. Seulement 2% de ces exploitations utilisent la fumure organique et 7% les engrais chimiques. L'essentiel des applications d'intrants est l'œuvre des projets agricoles et de quelques sociétés agro industrielles telles que la SOGUIPAH et la Société cotonnière de Guinée (SCG) ainsi que la Fédération des producteurs du Fouta Djallon (FPFD).

L'utilisation des intrants agricoles, des engrais en particulier, accompagne le plus souvent les cultures de rente comme le coton, l'hévéa et le palmier à huile ou celles destinées à la transformation et/ou à l'exportation (ananas, banane).

Le riz de même que les autres cultures vivrières en consomme très peu par rapport à leur importance dans l'agriculture nationale et malgré les investissements dans les bas-fonds et les plaines.

³ Estimation de besoins communiquée par le président de la Chambre Nationale d'Agriculture à l'attention de la Fédération Patronale de l'Agriculture et de l'Élevage (FEPAE), Mai 1999.

⁴ SNSA, diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle, document final, page 62

La difficulté principale réside dans l'absence de législation sur les engrais. Aujourd'hui, on ne peut pas contrôler la nature des engrais importés, leur viabilité ni le contenu des emballages les contenant. Manque de laboratoire de contrôle de qualité des engrais afin de recommander quels engrais conviennent à quels sols après chaque campagne.

Contraintes d'Ordres Réglementaire, Institutionnel, et Politique

La liste des principales contraintes d'ordres réglementaire, institutionnel et politique se présente ainsi :

- Existence de distributeurs non-agrèés et sans formation appropriée.
- Absence de réglementation et de contrôle de qualité, conduisant souvent à l'importation et la distribution de produits de mauvaise qualité;
- Concurrence "déloyale" due aux politiques d'approvisionnement et de distribution d'intrants défavorables adoptées par certains projets et ONG;
- Coût élevé des frais portuaires (frais sur bateau et sur marchandise, taxe SNG, taxe environnement, consignation et manutention, etc.);
- Manque de disponibilités en devises et fluctuation permanente des taux de change.

Contraintes d'ordre logistique :

- Accès difficile au transport (rareté, mauvaises conditions, coût élevé);
- Mauvais état des pistes rurales conduisant à l'enclavement des zones potentiellement riches et empêchant la livraison d'intrants et l'enlèvement des productions;
- Manque de magasins de stockage;
- Manque d'un système d'informations sur le marché;
- Manque de disponibilité à temps des intrants;
- Inadéquation des points de vente et/ou éloignement des zones d'utilisation;

Les infrastructures telles que les routes, les facilités de stockage, les réseaux de transporteurs et de distributeurs, le système d'information, cruciales pour le développement d'un système de distribution d'intrants efficace, sont inadéquates en Guinée.

En dehors de la DNA qui dispose d'une capacité de stockage de 15 000 tonnes, la capacité moyenne détenue par le secteur privé avoisine les 2 000 tonnes. Les insuffisances liées à la capacité de stockage impliquent l'impossibilité d'importer de grandes quantités d'engrais et de bénéficier des économies d'échelle. La capacité de transport constitue une contrainte importante dans la mesure où le nombre de grossistes distributeurs disposant de leur propre flotte de véhicules est insuffisant.

Aussi, les services de transport d'intrants et de produits agricoles sont-ils laissés à la merci des transporteurs privés. Compte tenu du mauvais état des pistes rurales en Guinée, ces véhicules sont aussi en mauvais état, manquent souvent d'entretien et ne sont facilement pas disponibles au moment où on en a besoin.

Mais lorsqu'ils sont disponibles, les factures à payer sont élevées et l'opération, risquée⁵. Le manque d'infrastructures de transport et de stockage affecte aussi la disponibilité à temps des intrants et au moment voulu par les agriculteurs.

Contraintes Spécifiques aux Acteurs

Au nombre des problèmes les plus cruciaux qui se posent de façon spécifique aux agriculteurs figure leur faible pouvoir d'achat. Ainsi, sans une intégration du crédit de campagne avec l'existence de marchés pour les produits, la plupart des paysans ne pourront pas acheter des intrants aux prix actuels.

Quelques agriculteurs ont initié eux-mêmes des systèmes de crédit pour pouvoir y accéder; c'est l'exemple des ASF et des banques céréalières. Mais, les distributeurs privés ne sont pas suffisamment organisés pour établir des liens entre organisations paysannes les importateurs et les distributeurs.

Les Produits Phytosanitaires

Les traitements phytosanitaires sont plus fréquents surtout dans la région de Kankan. Sur les 42.498 hectares traités en Guinée, l'herbicide est utilisé sur 75,1%. La consommation des intrants demeure ainsi très faible (5 kg par an et par ha pour les engrais) et l'offre privée d'intrants reste faible.

La principale contrainte est que le service manque d'équipement et de personnel qualifié pour le contrôle phytosanitaire à la sortie alors que les clients de l'extérieur exigent la traçabilité pour le commerce export des produits agricoles. Notre certification des produits plus formelle que technique est souvent rejetée par nos homologues de l'étranger nous a dit un spécialiste des PV.

Une autre contrainte est l'absence de réglementation et même d'organisation de la profession. Des privés importateurs et distributeurs de produits phytosanitaires ne sont pas toujours des professionnels. Des produits de traitements sont homologués au niveau sous-régional et international. Les privés doivent savoir quels produits sont prohibés ou non. Il faut des agréments et même des spécialisations par culture ou par type de traitement.

Les plantations actuelles d'arboriculture fruitière sont des mélanges de variétés et donc les susceptibilités aux attaques parasitaires sont variées de même que les périodes de traitement ne sont pas les mêmes pour différentes variétés d'une même plantation. Conséquence : les exportateurs aujourd'hui prennent des fruits un peu partout pour faire leur colis. C'est donc un mélange de variétés qui est exporté.

⁵ Le groupement des producteurs de Deyla ont mentionné les difficultés d'accès aux camions pour le transport de la production de tomates au marché. Par exemple, le groupement a payé 600 000 – 700 000 FG pour charger un camion de 20 tonnes de tomates à Mamou à destination de Conakry. En raison du mauvais état du camion, le groupement perd souvent près du tiers de la production totale.

Répartition des superficies cultivées selon la région, le type de fumure reçu et le sexe du responsable de la parcelle

ENSEMBLE (HOMMES & FEMMES)

REGION	Fumure organique				Engrais azoté				Engrais phosphaté				Engrais potassé				Engrais triple				Superficie	
	Utilisée		Non Utilisée		Utilisé		Non Utilisé		Utilisé		Non Utilisé		Utilisé		Non Utilisé		Utilisé		Non Utilisé		totale cultivée	
	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%	Sup	%
Boke	3674	0,3	152633	11,1	335	0,0	155971	11,4	25	0,0	156281	11,4	25	0,0	156281	11,4	3470	0,3	152837	11,2	156306	11,4
Faranah	4402	0,3	152921	11,2	1721	0,1	155602	11,4	911	0,1	156412	11,4	592	0,0	156731	11,4	4555	0,3	152768	11,1	157323	11,5
Kankan	20958	1,5	267026	19,5	14580	1,1	273404	20,0	56	0,0	287928	21,0	,	,	287984	21,0	51278	3,7	236706	17,3	287984	21,0
Kindia	2988	0,2	186357	13,6	2422	0,2	186923	13,6	1845	0,1	187500	13,7	1994	0,1	187351	13,7	2339	0,2	187006	13,6	189345	13,8
Labe	56249	4,1	126701	9,2	1615	0,1	181335	13,2	547	0,0	182403	13,3	534	0,0	182416	13,3	634	0,0	182316	13,3	182950	13,4
Mamou	17023	1,2	61904	4,5	1552	0,1	77376	5,6	1193	0,1	77735	5,7	1193	0,1	77734	5,7	1927	0,1	77000	5,6	78928	5,8
N'Zerekore	2285	0,2	315024	23,0	4498	0,3	312811	22,8	2208	0,2	315101	23,0	1168	0,1	316141	23,1	4176	0,3	313132	22,9	317309	23,2
ENSEMBLE	107580	7,9	1262566	92,1	26724	2,0	1343422	98,0	6786	0,5	1363359	99,5	5508	0,4	1364638	99,6	68380	5,0	1301765	95,0	1370145	100

Répartition du nombre de parcelles traitées selon la région, le type de traitement appliqué et le sexe du responsable de la parcelle

ENSEMBLE (HOMMES & FEMMES)

REGION	Herbicide				Insecticide				Autre phyto				Nombre total	
	Traitées		Non traitées		Traitées		Non traitées		Traitées		Non traitées		de parcelles	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Faranah	1 851	5,2	641	1,8	1 697	4,7	795	2,2	158	0,4	2 334	6,5	2 492	6,9
Kankan	15 448	43	7 749	21,6	8 675	24,2	14 522	40,4	3 315	9,2	19 882	55,4	23 197	64,6
Kindia	195	0,5			107	0,3	89	0,2	89	0,2	107	0,3	195	0,5
Labe	398	1,1			398	1,1			261	0,7	137	0,4	398	1,1
Mamou	559	1,6	136	0,4	560	1,6	135	0,4	289	0,8	406	1,1	695	1,9
N'Zerekore	6 409	17,8	2 528	7	4 445	12,4	4 493	12,5	418	1,2	8 520	23,7	8 937	24,9
ENSEMBLE	24 861	69,2	11 054	30,8	15 881	44,2	20 034	55,8	4 531	12,6	31 384	87,4	35 915	100

Le Problème de Gestion de la Fertilité des Sols

La gestion de la fertilité des sols est intimement liée à l'approvisionnement et au choix des cultures. Une bonne gestion implique le suivi et la maintenance de la fertilité des surfaces cultivables. En effet les cultures épuisent le sol en éléments nutritifs. Mais ces cultures n'ont pas les mêmes besoins ni en qualité ni en quantité des éléments nutritifs.

Il est donc nécessaire d'analyser le sol avant chaque campagne pour déterminer en fonction de la culture qu'il doit recevoir quels éléments doit-on apporter et sous quelle forme et à quelle profondeur et à quel stade cultural. Pour certains sols, la gestion peut impliquer le maintien de la fertilité naturelle qui présente beaucoup d'avantages pour les cultures biologiques.

Les Contraintes

Le manque de données statistiques ne permet pas de donner un diagnostic complet sur la situation de la gestion et la fertilité des sols en Guinée. Cependant, un certain nombre de points relatifs aux contraintes liées à ce domaine se résument à ce qui suit :

Les pratiques agricoles et minières néfastes : L'agriculture guinéenne est de type familial, de subsistance et largement extensive. Les pratiques néfastes telles la déforestation, les feux de brousse intempestifs, le surpâturage, la surexploitation, le manque de restitution des éléments prélevés menacent l'avenir des exploitations agricoles et conduisent à la dégradation des sols en accélérant l'érosion et la destruction de la structure du sol.

Les manifestations de dégradation sont plus évidentes en savane sèche où l'érosion en nappe et en ravines pénalise gravement les populations concernées. L'érosion des bassins versants et le déboisement des têtes de sources sont des phénomènes localisés mais avec des conséquences à long terme sur la conservation des sols.

La déforestation en zone forestière est une perte irréversible de biodiversité dont les effets sur le climat et sur le régime des cours d'eau hors des frontières sont considérables.

Dans certaines régions naturelles comme en Guinée forestière en raison de la pression foncière, les agriculteurs cultivent sur les flancs de montagnes et à l'intérieur des forêts classées entraînant des pertes énormes de biodiversité. Le système sur brûlis largement pratiqué dans la région couplé au nomadisme agricole favorise l'érosion des sols.

La Faible Utilisation des Engrais et Amendements

La faible utilisation des intrants agricoles (notamment engrais, amendements) ne permet pas de restituer au sol les éléments nutritifs exportés par les plantes ou lessivés par les eaux de ruissellement. Les résidus de récolte sont mal recyclés et souvent brûlés pour faire du feu. Les capacités de transfert de matière organique sont donc faibles

Diminution de la Durée de Jachère

Selon l'IFS, la fertilité naturelle se reconstitue à partir de la jachère dont la durée devient de plus en plus courte en raison de l'accroissement de la population et de la pression induite sur le foncier surtout autour des grandes agglomérations. Les activités industrielles et minières ont une grande incidence sur le couvert végétal et le sol. Elles entraînent non seulement une modification des paysages, mais provoquent des pollutions par des rejets dans l'atmosphère et dans les cours d'eau (cas de l'usine d'alumine de Friguia dans les eaux du Konkouré)

Insuffisance de la Recherche et de la Vulgarisation en Matière de Gestion et de Fertilité des Sols

La recherche en Guinée a un handicap important en matière de gestion de la fertilité des sols due au manque de moyens financiers, matériels et logistiques depuis la clôture du Programme national des services agricoles (PNSA) en 1999.

Des progrès sensibles ont été enregistrés en matière de recherche sur la gestion et la fertilité des sols. Cependant, ces résultats ne sont que faiblement capitalisés, valorisés et utilisés par les paysans. Les données concernant l'érosion, la dégradation des bassins versants, les feux de brousse, le climat et l'environnement sont dispersées et les travaux de synthèse sont rares et peu disponibles.

La situation de dégradation du couvert végétal et des sols dans l'ensemble du pays n'a pas fait l'objet d'études récentes approfondies; les courbes de réponses des différentes cultures aux principaux éléments nutritifs ne sont pas déterminées; la réponse aux amendements calcaïques et l'étude des systèmes de production ne sont qu'à leur début ; l'agriculture pluviale, pratiquée sur la plus grande partie des terres de Guinée, attend davantage de la recherche qui doit développer des itinéraires techniques appropriés fiables en vue d'une augmentation substantielle du revenu des petits exploitants ; le conseil aux agriculteurs se fait encore par des systèmes de vulgarisation prescriptifs et les techniques recommandées visent à résoudre des problèmes précis.

Les contraintes liées au bon fonctionnement du SENASOL persistent, à savoir : Un manque généralisé d'équipement ; la vétusté de la quasi-totalité des appareils d'analyses de laboratoire et de terrain; un manque accru de réactifs pour le fonctionnement du laboratoire; un état inadapté des locaux de travail; un manque total de moyens logistiques pour les travaux de terrain, une impossibilité de continuer les travaux d'édition des cartes réalisées et des notices y afférentes.

Manque de Synergie et de Concertation entre les Institutions en Charge de la Gestion Durable des Terres

Plusieurs services, projets et programmes sont impliqués dans les activités de gestion et de fertilité des sols. C'est le cas notamment du SENASOL, de l'IRAG, du SNPRV/SG2000, des projets et programmes, du CERE, de l'ISAV de Faranah, etc. Ces institutions évoluent en vase clos sans concertation avec pour conséquence la redondance des activités et un manque de centralisation des acquis.

Faible implication des agriculteurs et des communautés dans la gestion de la fertilité des sols Il existe un grand nombre de groupements professionnels spécialisés dans les productions par filière ou la commercialisation. Dans la plupart des cas, ces organisations sont encore fragiles et dépendantes de l'extérieur. Les organisations communautaires (CRD) sont des initiatives du Gouvernement qui peuvent donner de bons résultats selon le degré de cohésion sociale et de détermination de la population. Elles ne sont malheureusement pas suffisamment associées aux actions visant la gestion rationnelle de la fertilité des sols. Il convient de noter également un déficit d'actions de formation des agriculteurs à la gestion technique et financière de leurs exploitations, ce qui contribue à maintenir le monde rural en situation de dépendance.

Insuffisance de Financement pour l'Investissement et les Exploitations dans le Secteur Agricole (Tableaux sur la Page Prochaine)

Répartition des exploitations agricoles ayant sollicité ou pas un crédit auprès d'organismes de crédit par région

ENSEMBLE : GUINEE

REGION	Ayant sollicité		N'ayant pas sollicité		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boke	7 079	0,8	93 356	11,2	100 435	12
Faranah	8 859	1,1	82 149	9,8	91 008	10,9
Kankan	5 365	0,6	103 771	12,4	109 136	13,1
Kindia	886	0,1	116 254	13,3	117 140	13,4
Labe	1 921	0,2	119 354	14,3	121 275	14,5
Mamou	2 227	0,3	103 753	12,4	105 980	12,7
N'zerekore	24 966	3	170 514	20,4	195 480	23,4
ENSEMBLE	51 303	6,1	789 151	93,9	840 454	100

Répartition des exploitations ayant reçues des crédits selon la source et le sexe par région

REGION	Masculin							Féminin							Ensemble						
	PRI DE	ON G	Projet	Caisse villag.	Tontine	Connais./Us.	Autre	PRI DE	ON G	Projet	Caisse villag.	Tontine	Connais./Us.	Autre	PRI DE	ON G	Projet	Caisse villag.	Tontine	Connais./Us.	Autre
Boke	76	,	897	746	1631	4984	389	158	,	,	,	1777	657	,	235	,	897	746	3409	5641	389
Faranah	,	1405	130	2270	1312	5227	276	,	,	,	,	6473	1447	,	,	1405	130	2270	7786	6674	276
Kankan	,	620	8788	935	959	13380	1689	,	149	148	177	1302	1437	,	,	769	8936	1112	2260	14817	1689
Kindia	,	386	,	,	134	479	,	,	,	,	169	443	320	,	,	386	,	169	577	799	,
Labe	133	269	,	812	,	4198	172	,	444	172	224	436	309	,	133	713	172	1036	436	4507	172
Mamou	253	363	329	,	339	5454	182	,	606	663	,	157	1005	,	253	969	992	,	497	6460	182
N'Zerekore	1519	287	585	24479	25528	23958	2625	1264	330	1036	8622	40806	11191	5685	2782	616	1621	33101	66334	35149	8310
ENSEMBLE	1981	3330	10730	29242	29904	57681	5332	1422	1529	2020	9192	51395	16365	5685	3403	4859	12749	38434	81299	74046	11017

Répartition des membres des exploitations agricoles ayant sollicité des crédits auprès d'organismes de crédit selon le sexe par région

ENSEMBLE : GUINEE

REGION	Masculin				Féminin				TOTAL	
	Accord de crédit				Accord de crédit				Effectif	%
	Oui		Non		Oui		Non			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Boke	6 664	10,3			555	0,9			7 219	11,2
Faranah	6 319	9,8	1 641	2,5	2 522	3,9	306	0,5	10 787	16,7
Kankan	4 380	6,8	777	1,2	354	0,5	95	0,1	5 605	8,7
Kindia	886	1,4			483	0,7			1 370	2,1
Labe	1 347	2,1	138	0,2	1 024	1,6			2 510	3,9
Mamou	1 888	2,9			642	1			2 530	3,9
N'Zerekore	16 187	25	6 858	10,6	8 535	13,2	3 064	4,7	34 644	53,6
ENSEMBLE	37 671	58,3	9 413	14,6	14 116	21,8	3 464	5,4	64 665	100

Répartition des crédits accordés par les organismes de crédit selon l'institution et le sexe du bénéficiaire par région

ENSEMBLE : GUINEE

REGION	Masculin						Féminin				TOTAL	
	Crédit rural		Crédit mutuel		Banque		Crédit rural		Crédit mutuel		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Boke	6 664	12,9					555	1,1			7 219	13,9
Faranah	5 191	10	1 127	2,2			2 522	4,9			8 841	17,1
Kankan	3 819	7,4	560	1,1			354	0,7			4 734	9,1
Kindia	865	1,7	21	0			462	0,9	21	0	1 370	2,6
Labe	858	1,7	357	0,7	133	0,3	884	1,7	140	0,3	2 372	4,6
Mamou	1 788	3,5			100	0,2	591	1,1	52	0,1	2 530	4,9
N'Zerekore	15 730	30,4	457	0,9			8 307	16	228	0,4	24 722	47,7
ENSEMBLE	34 916	67,4	2 523	4,9	233	0,4	13 675	26,4	441	0,9	51 788	100

Répartition des bénéficiaires de crédits auprès d'organismes de crédit selon le principal emploi et le sexe par région

ENSEMBLE : GUINEE

Emploi Crédit	Masculin		Féminin		TOTAL	
	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%
Capacité de production	22 029	42,5	4 428	8,5	26 457	51,1
Fonctionnement	9 746	18,8	2 660	5,1	12 406	24
Investissement	3 729	7,2	3 723	7,2	7 452	14,4
Consommation	1 761	3,4	2 392	4,6	4 152	8
Autre	407	0,8	914	1,8	1 320	2,5
ENSEMBLE	37 671	72,7	14 116	27,3	51 788	100

Le Crédit en Milieu Rural

Dans une étude diagnostique sur les activités dans le secteur rural, réalisée par le Cabinet DECO en 2004, il a été administré un certain nombre de questions relatives aux conditions, moyens et besoins des acteurs. Le traitement des réponses d'acteurs du secteur rural à la question « comment vous financez vos activités? » révèle la situation ci-dessous :

Les activités sont financées à 79% sur fonds propres et les aides des parents et amis.

Mode de financement de vos activités	Fonds propres 71% Aides parents et amis 8% Pride Finance 0, Crédit Rural de Guinée 3% Banque classiques 0, Subventions dons 14% Tontine 0, Crédit usuraire 1% Crédit fournisseur 0% Avance –clients 3%
--------------------------------------	---

Source : tiré du rapport du cabinet DECO sur le secteur rural pour le PACV

En ce qui concerne l'accès au crédit, il n'existe pas de banque d'investissement agricole; les produits financiers offerts par les banques commerciales et les institutions de microfinance ne sont pas toujours adaptés aux besoins des producteurs agricoles.

L'environnement bancaire n'est donc pas approprié à l'émergence des PME (taux élevé des prêts, durée et modes de remboursement et difficultés de mobilisation des cautions de garantie, etc.) ;

Contraintes :

Les principaux problèmes soulevés en matière de crédit sont :

1. Le niveau élevé des taux d'intérêt qui représentent 36% par an,
2. les délais de remboursement courts, le caractère inadapté du crédit par rapport aux types d'activités, notamment les activités qui requièrent un investissement et qui ne pourraient se conclure que dans le long terme.
3. Le caractère court terme actuel du crédit est par ailleurs inadapté pour la mise en place d'opérations agricoles d'envergure basées sur le long terme comme les aménagements, l'équipement de transformation.
4. Les réseaux du Crédit Rural n'ont pas pu jusque maintenant couvrir l'ensemble du territoire, mais également ses produits financiers n'ont pas satisfait l'éventail de la demande.
5. En ce qui concerne les caisses du crédit rural, les producteurs sont confrontés à la faiblesse des crédits octroyés et des taux d'intérêt élevés (3,5%/mois) pour supporter les charges de la campagne agricole. Les échéances de remboursement (6 à 8 mois) ne leur permettent pas d'acquiescer des prêts pour les équipements agricoles.
6. Les prélèvements au titre de frais de gestion sont également très élevés. Ces taux dissuasifs empêchent beaucoup de producteurs à faire recours à ces crédits compte tenu de cette situation.

7. Pour les institutions de crédits, le risque de remboursement est une contrainte qui les amène à limiter le montant des prêts. La mise en place de la chambre d'arbitrage qui n'est pas encore bien fonctionnelle ne permet pas pour le moment aux prêteurs de faire des recours en cas de non remboursement.

La Faible Mécanisation des Travaux Agricoles

L'utilisation d'énergie. Au niveau de l'utilisation d'énergie le RNA 2000/2001 indique que, sur les 1.370.145 hectares de cultures recensés pour l'ensemble de la Guinée, la répartition est la suivante :

<i>Energie</i> <i>Etape</i>	Nombre utilisant l'énergie			% de parcelles utilisant l'énergie		
	Manuelle	Animale	Motorisée	Manuelle	Animale	Motorisée
Défrichement	1.354.120	14.682	1.343	98,8%	1,1%	0,1%
Labour	1.015.580	334.469	20.097	74,1%	24,4%	1,5%
Semis	1.309.860	56.141	4.144	95,6%	4,1%	0,3%
Entretien	1.352.556	15.596	2.093	98,7%	1,1%	0,2%
Récolte	1.366.300	3.845	0	99,7%	0,3%	0%

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

C'est dire qu'à part le labour plus de 98% des travaux agricoles utilisent l'énergie manuelle. Les travaux agricoles dans les exploitations traditionnelles sont essentiellement effectués à la main. Le défrichement, l'entretien et la récolte sont effectués à 99% à la main ; le labour à 82% et le semis est réalisé manuellement sur 96% des parcelles cultivées.

En ce qui concerne le matériel agricole, la faiblesse de la demande est liée à la faible rentabilité de l'exploitation, à l'importance des risques et aux contraintes d'accès limité au crédit moyen et long terme. Cependant, le machinisme agricole allège le travail humain et permet d'augmenter les surfaces cultivées et les productions agricoles.

Cependant la première contrainte est financière. Le Coût d'acquisition élevé des matériels de mécanisation et en particulier les matériels de motorisation (Un tracteur de 65 CV avec sa chaîne complète coûte actuellement 24 à 30.000 \$US soit de 96.000.000 à 120.000.000 en GNF).

Il en est de même pour le coût de fonctionnement. Le coût du carburant- lubrifiant et des pièces de rechange est sans cesse croissant. Ces facteurs constituent un frein à la mécanisation car les exploitations agricoles généralement de petite taille n'ont pas les capacités de financement suffisant.

Aussi, l'absence de la réglementation et des lois sur les matériels et d'homologation des équipements de mécanisation agricole entraîne l'anarchie dans l'importation des matériels de mécanisation. Il n'y a pas une législation sur l'importation et le commerce des machines agricoles. Conséquence : On reçoit en Guinée n'importe quelle machine dont les outils ne sont pas souvent inadaptés aux sols et conditions locales des différentes zones de culture.

Par exemple les charrues à disques conviennent aux terres non aménagées (des régions de forêts avec assez de souches) alors que les charrues à socs sont recommandées aux terres aménagées des

plaines. Autres exemples : dans la zone de Koundara la terre arable est superficielle. On doit se limiter au pulvérisage et éviter tout labour profond.

Il n'y a pas aussi de réglementation sur l'utilisation des machines agricoles, pas de permis pour les conducteurs de machines. Les acteurs agricoles ne sont pas formés à la conduite des engins agricoles, à leur maintenance, aux règles de sécurité de leur utilisation et à la gestion des parcs matériels.

Des machines agricoles sont importées sans expérimentation préalable et sans service après-vente. Le manque d'exonération des consommables des engins (carburant, lubrifiant et pièces de rechange) grève les coûts d'utilisation des engins et augmente les coûts de productions agricoles. Les instruments de travail des machines ne sont pas standardisés ce qui aggrave les coûts de maintenance.

Nombre d'équipements et taux d'équipement des exploitations agricoles

Equipement	Nombre	Taux d'équipement des exploitations agricoles
Houe / bêche	4033351	479,9
Machette / Coupe-coupe	2171902	258,4
Hache	1371693	163,2
Faucille/Couteau	3276044	389,8
Pioche	256370	30,5
Sécateur	11313	1,3
Râteau	124509	14,8
Arrosoir	114757	13,7
Pulvérisateur	8207	1,0
Charrue	116732	13,9
Tracteur	5388	0,6
Herse attelée	42767	5,1
Herse motorisée	1054	0,1
Semoir attelé	858	0,1
Pulvériseur	733	0,1
Pressoir à huile	1447	0,2
Motoculteur	65	0,0
Motopompe	1703	0,2
Décortiqueuse	343	0,0
Aire de séchage des produits	7204	0,9
Magasin de stockage de produits agricoles	6949	0,8
Parc d'élevage	75839	9,0
Bâtiment d'élevage (et équipements associés)	7139	0,8
Filets	26173	3,1
Nasse	48318	5,7
Etang à poissons	43974	5,2
Hangar de fumage de poissons	435	0,1
Magasin de stockage de poissons	538	0,1
Scie	6650	0,8
Tronçonneuse	595	0,1
Fusil de chasse	86351	10,3

Equipement	Nombre	Taux d'équipement des exploitations agricoles
Ruche	96935	11,5
Brouette	27626	3,3
Charrette attelée	4411	0,5
Charrette motorisée	892	0,1
Bicyclette	67954	8,1
Motocyclette	11309	1,3

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

Contraintes des Infrastructures de Stockage, de Conservation et de Transformation des Produits Agricoles

Les contraintes identifiées dans l'exécution des actions de cette composante sont identiques à celles des travaux de construction et de réhabilitation des pistes et ponts car ce sont des travaux réalisés à l'entreprise dans le cadre du programme d'appui à l'émergence des PME locales.

Les contraintes principales dans le domaine de la transformation post-récolte sont :

1. L'insuffisance d'équipement pour la transformation
2. L'insuffisance de petites unités de transformation dans les grandes zones de production
3. La mauvaise qualité des matières premières et les coûts d'achat et de transport élevés.
4. Le faible accès à la prestation due aux revenus des utilisateurs.
5. L'insuffisance de formation dans les techniques de fabrication des équipements.
6. Les artisans forgerons sont en manque d'outils spécialisés.
7. L'inadéquation des crédits pour le financement des équipements de transformation.
8. Le manque de service de stockage et d'emballage.
9. L'insuffisance des capacités de gestion pour les groupements de paysans et d'artisans.
10. Le matériel de transformation est vétuste et les pièces de rechange sont difficiles à trouver.
11. Difficultés de maintenance des décortiqueuses et moulins (manque de spécialistes)
12. Le manque d'électricité ou le prix élevé des charges énergétiques constitue une autre contrainte.
13. Le manque d'aires de stockage dans les centres de regroupement et de vente (marchés hebdomadaires, marchés urbains et marchés agricoles de Conakry) ce qui affecte souvent la qualité des produits.
14. L'accès difficile au crédit pour la commercialisation pour l'achat et le transport.
15. L'enclavement des zones de commercialisation
16. Disparité des unités de marchés et manque d'informations fiables sur les marchés.
17. Difficultés d'acquisition du matériel de conservation et de traitement du maïs

Les Contraintes des Marchés et de l'Information Agricoles

L'économie agricole guinéenne reste largement une économie dans laquelle la population agricole produit avant tout pour sa propre subsistance et assez peu pour les échanges et le marché. La part de la production vivrière commercialisée est généralement faible, de l'ordre de 10 à 15%, bien que variable selon les cultures et les régions. De plus, le gros des ventes étant le fait des quelques exploitations les plus importantes, une grande partie des quelques 440 000 exploitations ont très

peu de rapports avec le marché. Cependant, la tendance actuelle confirmée par la lettre de politique de développement agricole est de passer de cette agriculture de subsistance à une agriculture de marché.

Cette politique est favorisée par la diversité des conditions climatiques et des sols permettant plusieurs spéculations, pour différents systèmes de culture et en différentes saisons dont des filières porteuses rentables et plus compétitives dans la sous-région. La commercialisation soulève quatre problèmes:

1. l'isolement du producteur par rapport au marché;
2. l'insuffisance des infrastructures;
3. les obstacles tarifaires, administratifs, logistiques, sanitaires;
4. et le manque d'opérateurs professionnels.

Un tel environnement ne favorise pas les initiatives privées alors qu'il existe des opportunités nombreuses et diversifiées d'exportation (certaines variétés d'ananas, banane douce, légumes, fleurs et plantes ornementales) qui ne peuvent être exploitées que par le développement du professionnalisme

Données sur les Coûts de Transport des Produits Agricoles

Un transport primaire sur courte distance (champs/villages, champs/lieu de stockage) de 2 à 3 km est effectué par les producteurs et/ou les collecteurs avec des méthodes traditionnelles et par des moyens rudimentaires. En ce qui concerne le transport secondaire (intra régional, inter régional, national, transfrontalier et international), la majorité des acteurs n'ont pas leurs propres moyens de transport et ont recours à d'autres transporteurs. Etant donné l'étroitesse des marchés ruraux, l'enclavement des zones de production et de collecte, la disponibilité du service n'est pas garantie et ses conditions sont contraignantes. Les prix des produits vivriers varient d'une région à une autre et d'une période à une autre et selon différents stades de leur distribution. Ils sont fonction des distances, des saisons et de l'état de la route à parcourir. En 1996, les coûts de transport de Conakry vers les autres régions de la Guinée se présentent comme suit :

Proportion du coût de transport du riz importé asiatique dans les prix de détail selon les destinations en 96 (Source: SIRPAO, PNASA 1998)

Parcours Conakry	Coût de transport en FG/kg	Prix de détail du riz asiatique	Proportion du transport dans le prix du riz (en%)
Boké	50,07	456	10,9
Kindia	18,29	410	4,4
Mamou	36,72	422	8,7
Labé	55,41	422	13,1
Faranah	62,08	403	15,4
Kankan	102,33	469	21,8
Kissidougou	76,85	444	17,3
N'Zérékoré	127,39	451	28,2

D'après les résultats de l'étude sur les filières vivrières menée en 1998, les coûts de transport se présentent comme suit :

Le coût de transport pour un trajet long = 60 FG/T/km
 trajet moyen = 80 FG/T/km
 trajet court = 230 FG/T/km (source: Sirpao 1998)

Quelques coûts de transport (source Dynafiv)

<i>En FG/t/km</i>	4ème trim. 2003	4ème trim. 2004	Ecart
Sinko-Conakry	173	279	61%
Timbi Madina-Conakry	198	399	102%
Mankountan-Conakry	567	744	31%

Source : SIPAG

La comparaison de ces informations sur les coûts de transport en 1997 et 2005 fait ressortir un accroissement très sensible sur les 10 dernières années selon les trajets. Le coût de transport pour un trajet court (Mankountan-Conakry-) est passé de 230 FG en 1997 à 744 FG/T/km en 2004 soit un accroissement de 223%. En ce qui concerne le trajet moyen (Timbi Madina -Conakry-), il est passé de 80 à 400 FG soit 400% tandis que pour le trajet long il a atteint 380 FG/T/km en 2004 contre 60 FG en 1997 soit 533%.

L'augmentation des coûts de transport est liée à l'augmentation du prix des produits pétroliers à la pompe qui est lui aussi lié à la hausse du cours mondial du pétrole qui est passé de 37 à environ 70 dollars US ces derniers mois. La hausse très sensible du prix des produits pétroliers a entraîné le renchérissement de tous les produits vivriers aussi bien en milieu rural qu'urbain. D'après une étude menée par Dynafiv en 2005, le coût du transport des sacs de riz représente 35% des coûts sur les circuits longs, 24% sur les circuits courts. Ce coût est dû en partie aux frais directs imputables aux véhicules (amortissement, entretien, carburant, rémunération du chauffeur, taxes routières) mais aussi à la disponibilité des véhicules, qui dans certaines zones mal desservies du point de vue des infrastructures rurales entraîne une forte concurrence entre les usagers et fait monter les tarifs.

Les Contraintes des PME du Secteur Agricole

L'émergence d'un secteur privé agricole en Guinée est confrontée aux principales contraintes ci-après :

1. Absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion des PME des travaux agricoles ici l'insécurité foncière ;
2. Indisponibilité de crédits à moyen et long terme ;
3. Faible niveau de rentabilité des spéculations lié, entre autres, à une baisse de fertilité des sols et au poids de l'intervention de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production .
4. Faible mécanisation des activités de production, de conservation et de transformation des produits agricoles
5. Insuffisances d'équipements agricoles,
6. Faible capacités des opérateurs privés dans les actions agricoles
7. Faible investissement dans les actions de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles

8. Manque d'assistance aux artisans locaux (forgerons)
9. Coût élevé du transport lié à l'augmentation du prix des produits pétroliers

Contraintes Spécifiques à Certaines Filières

La filière Riz

Contraintes techniques

La faible productivité des systèmes rizicoles constitue la principale contrainte qui freine l'accroissement de la production. Ceci s'explique par :

1. La faible utilisation des intrants agricoles (semences améliorées, engrais, herbicides, insecticides, équipements adéquats, crédit) permettant de lutter contre la baisse généralisée de la fertilité des sols et les maladies et ennemis.
2. La non maîtrise du calendrier agricole liée aux difficultés de main d'œuvre, est une conséquence de l'exode rural des jeunes vers les villes ; ceci expliquant en partie le faible taux d'adoption de la technologie d'amélioration de la fertilité des sols de coteau par l'usage du *Pueraria javanica* comme plantes de couverture en région forestière ;
3. La faible diffusion des innovations techniques liée au manque de financement des services de vulgarisation et de recherche.
4. La non prise en compte des stratégies des producteurs pendant les phases d'identification et de mise en œuvre des projets rizicoles : cela s'expliquerait-il en partie le blocage actuel des paysans vis-à-vis de l'intensification, observé dans les projets rizicoles.

Contraintes liées à la non maîtrise de l'eau

La non adaptation et la non durabilité de certains aménagements hydro-agricoles notamment ceux réalisés par le Projet de 1200 ha ;

L'insuffisance des aménagements surtout ceux avec option de maîtrise totale de l'eau permettant une double culture.

Ainsi la non maîtrise de l'eau liée à l'inadaptation des aménagements constituent un facteur de risque pour tout investissement permettant d'accroître les rendements. Il existe d'autres contraintes telles que l'acidité et la salinité en riziculture de mangrove, la toxicité ferreuse dans les bas-fonds etc...

Contraintes de la filière riz local:

Elles ne sont pas toujours spécifiques à la filière riz mais l'handicapent fortement :

1. Cherté de la main d'œuvre agricole dans certaines régions
2. Faible offre de crédit agricole adapté
3. Infrastructures déficientes (routes et marchés notamment)
4. Taxes extra légales au niveau des marchés de regroupement
5. Mauvaise de la commercialisation et insuffisance de son financement (souvent encore assuré en amont par des grossistes)

Contraintes de la Filière Maïs

Contraintes internes

Les principales contraintes à la production ont trait à la maîtrise de l'eau et aux conditions d'accès difficiles aux facteurs de production (semences améliorées, engrais, herbicide, équipements agricoles).

Ainsi le faible niveau d'utilisation des intrants agricoles, explique la faiblesse des rendements malgré l'existence de variétés performantes. A cela il convient d'ajouter la faible organisation de la filière tant au niveau de la production que de la commercialisation

Les contraintes à la commercialisation sont nombreuses et concernent :

1. L'insuffisance de matériels de transformation. Ainsi on note 1 moulin pour 71 000 guinéens. Ce matériel de transformation est généralement vétuste et les pièces de rechange sont difficiles à trouver.
2. Le manque d'électricité ou le prix élevé des charges en énergétiques constitue une autre contrainte.
3. Les difficultés de conservation des farines constituent un facteur limitant pour la commercialisation de grandes quantités indispensable pour faire des profits.
4. Les taxes de conditionnement (Lola) et le manque de lieu de stockage dans les centres de regroupement et de vente (marchés hebdomadaires, marchés urbains et marchés agricoles de Conakry) qui détériore la qualité des produits.
5. L'accès au crédit pour la commercialisation est faible (57% des commerçants interrogés ont des difficultés en capital disponible pour l'achat et le transport.
6. L'enclavement des zones de commercialisation
7. La disparité des unités de marchés et manque d'informations fiables sur les marchés y compris.

Contraintes de la Filière Horticole

Contraintes à l'export des fruits et légumes

Le manque d'opérateurs crédibles relègue, au second plan, les contraintes techniques, économiques, fiscales et financières auxquelles se trouvent, confrontées les opérateurs de la filière.

Les intrants importés, y compris les cartons d'emballage, payés en Euros ou en Dollars, représentent environ 2/3 du prix de revient. Les importations de cartons mangue par les exportateurs étaient cotées entre 2,53 FF et 2,70 FF pour la SIPEF, de 4,50 FF pour Nabekam 345 USD par pièce de 1 000.

Les ventes se font en position CAF avec le fret payé en francs guinéens. L'autre poste qui intervient de façon déterminante dans la formation du prix de revient est le transport aérien qui constitue un véritable frein à la relance des exportations.

1. coût du fret aérien à destination de l'Europe prohibitif ;
2. accès difficile au crédit, mais également problème de solvabilité des producteurs qui n'ont pas de garantie, de débouchés ;
3. crédit inadapté à la production horticole;

Pour ce poste, la Guinée n'est pas particulièrement bien placée, pour des raisons techniques (le volume des expéditions et leur caractère erratique rendent difficile les négociations avec les compagnies aériennes).

Les expéditions se font aussi bien par voie maritime que par voie aérienne. L'offre en fret aérien hebdomadaire se situe autour de 100 tonnes, ce qui est suffisant pour le moment au regard des volumes disponibles.

Les coûts du fret aérien semblent prohibitifs (1,32 USD/kg). La filiale locale de MAERSK, la seule compagnie maritime offrant régulièrement des conteneurs frigos, n'arrête pas systématiquement ses porte-conteneurs à Conakry, quand le trafic n'est pas assez important.

Face à cette situation d'un volume exportable faible ou aléatoire et de l'expérience logistique des exportateurs, le coût du fret est demeuré une des contraintes majeures à l'accroissement des exportations guinéennes. Pour plus de détails, on peut regrouper ces contraintes comme suit :

Contraintes liées à la production

1. insuffisances de matériel végétal amélioré, et notamment pour la multiplication in vitro ;
2. pauvreté des sols (acidité élevée et taux de matière organique faible), faible utilisation des intrants par les planteurs et disponibilité insuffisante des intrants pour couvrir les besoins des planteurs en engrais, produits phytosanitaires et autres... ;
3. insuffisance d'infrastructures de transformation ou la non utilisation des capacités existantes (d'où de grosses pertes de récolte) notamment à Kankan et à Mafèrinya ;
4. moyens de transport inappropriés (pas ou peu de véhicules frigorifiques) ;
5. faible maîtrise des techniques de production pour assurer des produits de qualité et présence de problèmes parasitaires ayant une incidence forte sur la qualité commerciale à l'exportation.
6. L'exportation d'agrumes exclusivement vers la sous-région (Sénégal et Gambie), est pénalisée
7. depuis quelques années par l'apparition de la cercosporiose dans le Fouta-Djallon.
8. insécurité foncière et accès difficile à la terre, en particulier aux femmes et jeunes, réduisant les possibilités d'extension des terres de culture ;
9. difficultés et coûts élevés de la collecte à cause de la taille réduite des plantations et de leur dispersion géographique et/ou de leur hétérogénéité et de l'état des pistes d'accès
10. enclavement de nombreuses zones de production, notamment en Haute Guinée ;

Contraintes financières

1. coûts élevés des intrants agricoles qui dans les conditions actuelles ne bénéficient pas d'économie d'échelle (le sac de 50kg de NPK coûte 120 000 FG à l'intérieur du pays) ;
2. coût élevé de l'emballage et son inadaptabilité ;

Contraintes commerciales

1. absence de partenaires professionnels internationaux susceptibles de donner l'impulsion
 - a. initiale indispensable pour démarrer la relance ;
2. insuffisance d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés limitant la

- commercialisation des produits y compris la fleur coupée ;
3. difficultés et irrégularités de livraison, ce qui disqualifie l'exportation guinéenne par rapport à celle d'autres provenances ;
 4. manque d'organisation efficace du secteur et de professionnalisme des acteurs ;
 5. difficultés d'accès au marché européen dues à la nouvelle réglementation de l'UE, portant sur la conformité aux exigences de la quarantaine végétale et le respect des limites maximales de résidu de pesticides dans et sur les produits.
 6. manque d'équipements adaptés pour le stockage et le transport ;
 7. coûts élevés des emballages et du fret aérien pour l'Europe (1 US \$/kg) et du fret maritime en conteneur frigorifique (0,4 \$/kg) par rapport aux pays concurrents;
 8. l'ignorance des normes et qualités et des débouchés sur le marché sous régional et international.

CHAPITRE III. ESTIMATION DU COÛT DE LA LEVÉE DES CONTRAINTES

Coûts des Pistes

Plusieurs approches sont utilisées pour évaluer les coûts des pistes :

- L'approche réhabilitation
- L'approche traitement des points critiques (bourbiers, montagnes glissantes...)
- L'approche construction (ouverture de nouvelles pistes).

Approches	Coûts
Traitement de points critiques	30 à 60 millions de FG
Réhabilitation	60 à 100 millions de FG
Constructions (ouverture)	80 à 100 millions de FG

Le coût est aussi fonction du standard (A,B,C)

Coût de construction des bâtiments et équipements ruraux , magasin de stockage, hangar et aires de stockage) = 40 000 à 60 000 FG / m²

Entretien des Pistes

Il y a trois types d'entretiens :

- Entretien périodique
- Entretien courant
- Entretien par méthode HIMO coût = 1 500 000 FG/km

Total linéaire réhabilité : 7800 km

Construction des ouvrages

Régions naturelles	Types d'entretien/Coûts (GNF)		
	Entretien HIMO	Entretien mécanisé léger	Entretien mécanisé périodique
Basse Guinée	1 500 000 à 2 000 000	3 000 000 à 3 500 000	5 000 000 à 6 000 000
Moyenne Guinée	1 500 000 à 2 000 000	3 000 000 à 3 500 000	5 000 000 à 6 000 000
Haute Guinée	1 000 000 à 1 500 000	2 500 000 à 3 000 000	4 500 000 à 5 000 000
Guinée Forestière	2 000 000 à 2 500 000	4 500 000 à 5 000 000	6 500 000 à 7 000 000

Coûts standards de construction d'ouvrages

Régions naturelles	Types d'ouvrages			Observ
	Dalots (coût unitaire) FG		Pont (coût du ml) FG	
	1 x1	2 x 2		
Basse Guinée	4 000 000 à 5 000 000	5 500000 à 6 000000	5 à 6 millions	Ouvrages + remblais d'accès
Moyenne Guinée	5 000 000 à 6 500 000	9000000 à 10000000	5 à 6 millions	
Haute Guinée	5 000 000 à 6 500 000	9000000 à 10000000	7 à 8 millions	
Guinée Forestière	6 500 000 à 7 000 000	10000000 à 11000000	7,5 à 8,5 millions	

Cession des Terres

Pour le cas des anciens domaines de l'Etat, il faut payer des frais de dossiers (non encore élucidés). Pour les terres relevant du régime coutumier, il faut acheter au prix négocié et payer des frais de dossiers (non encore élucidés).

Autres Coûts Fonciers

A koba en plaine semi aménagée (koba makinsi, koba tatéma).

Pour travailler sur la parcelle d'autrui il faut payer 100000 FG/ha en location et une dîme qui est égale à 1/10 de la récolte.

Coûts des Systèmes de Production en Petite Irrigation

Caractérisation des principaux systèmes de production en petite irrigation

Systèmes de production en petite irrigation	Coûts unitaires (FG/ha)	Gestion de l'eau (Hjr/ha/an)	Charges récurrentes (FG/ha/an)	Contribution populations (en %)
<u>I. Mangroves et arrière mangroves</u>				
1. Plaines en mangroves (T1)	1 542 918	20	151 719	18
2. Plaines en mangroves (T2)	964 032	20	104 303	28
3. Plaines en arrière mangroves (T3)	1 013 375	15	103 004	16
4. Plaines en arrière mangroves (T4)	1 976 096	26	195 007	35
<u>II. Plaines à vocation maraîchère</u>				
5. Exploitation avec pompage	1 744 000	26	334 850	27
6. Exploitation avec prise d'eau	1 237 000	26	139 575	38
7. Exploitation avec retenue	4 159 000	26	358 725	27
<u>III. Jardins maraîchers</u>				
8. Exploitation traditionnelle	3 164 000	800	2 440 400	100
9. Exploitation avec pompe à pédales	4 057 000	200	868 500	25
10. Exploitation avec motopompe	1 345 000	56	377 175	30
<u>IV. Plaines à vocation rizicole</u>				
11. Avec riz de saison	1 637 000	20	158 775	24
12. Avec maraîchère de contre saison	1 345 000	16	305 175	30
13. Avec deux campagnes agricoles	2 982 000	36	463 950	
<u>V. Systèmes bas-fonds</u>				
14. Rizicole en contre saison	1 160 000	26	133 800	21
15. Maraîchère en contre saison	369 000	20	90 000	100
16. Avec retenue type TIV	1 978 200	26	195 165	19

Coûts des variétés de semences améliorées : 1 kg coûte 2500 FG

Besoins des principales cultures et coûts en engrais

Principales cultures	Besoins en engrais	Coûts	
		Unitaires	Totaux
Riz	Par hectare		
	150 kg de triple 17	90000 FG/50 kg	270 000 FG
	100 kg d'urée	125000 FG/50 kg	250 000 FG
Maïs	100 kg de triple 17		180 000 FG
	100 kg d'urée		250 000 FG
Manioc	200 kg de triple 17		360 000 FG
	100 kg d'urée		250 000 FG
Café	200 kg de triple 17		360 000 FG
	100 kg d'urée		250 000 FG
	100 kg de sulfate de K	80000 FG/50 kg	160 000 FG
Palmier	200 kg de triple 17		360 000 FG
	50 kg d'urée		125000 FG
	100 kg de sulfate de K		160 000 FG
Pomme de terre	200 kg de triple 17		360 000 FG
Tomate	150 kg de triple 17		270 000 FG
	100 kg de sulfate de K		160 000 FG

Doses de semences par type d'exploitation et de culture

Types de culture et modes d'exploitation	Doses de semences	Observations
Riziculture de plaine sèche	70 kg/ha	Semis à la volée
Riziculture de plaine irriguée	40 à 50 kg/ha	Repiquage
Riz de mangrove	40 à 50 kg/ha	Repiquage

Coûts de la formation et du perfectionnement à l'utilisation des machines agricoles

Prestations	Engins	Coûts unitaires	Observations
Conduite et maintenance	Tracteurs	500000 FG/Personne/quinzaine	Avec utilisation de charrues, pulvérisateurs, herbes, semoirs...
Conduite et maintenance	Motoculteurs	250000 FG/Personne/quinzaine	Avec utilisation de charrues, pulvérisateurs...
Mécanique	Tout engin	500000 FG/Personne/mois x 3 mois	

NB. Pour les initiations il faut un mois de durée au lieu d'une quinzaine

Coûts de la mécanisation agricole

Opérations Culturales	Types de mécanisation	Rendement/Surface exploitée	Coûts de prestations
Labour	Traction animale	1500 à 2000 m2/jour	
	Monoculture	2500 à 4000 m2/jour	75000 FG/J
	Tracteur	4ha /jour de 8heures	300000 à 350000 FG/J 125000 à 150000FG/ha
Pulvérisage			60000 FG/ha
Nivellement	par la herse		
	par le rotavator	Terrain en mangrove -»	175000FG/ha
Semis	par semoir en lignes		
	par semoir de précision		
Entretien (Epanchage d'engrais et de produits phytos)	Epandeur		
	Pulvérisateur manuel		
	Pulvérisateur motorisé		
Récolte	Moissonneuse-batteuse		125000 FG/ha 1/10è de la récolte
Battage			
Décorticage			
Le coût d'utilisation des engins varie avec les coûts du carburant et selon les zones de cultures			

Coûts des outils de production

Désignation	Nombre total acquis	Coût moyen à l'acquisition (FG/unité)	Valeur estimative totale du marché
Houe / bêche	4 033 351	8 152	32 879 877 352 F
Machette / Coupe-coupe	2 171 902	7 028	15 264 127 256 F
Hache	1 371 693	4 608	6 320 761 344 F
Faucille/Couteau	3 276 044	5 261	17 235 267 484 F
Pioche	256 370	4 518	1 158 279 660 F
Sécateur	11 313	4 470	50 569 110 F
Râteau	124 509	3 479	433 166 811 F
Arrosoir	114 757	8 983	1 030 862 131 F
Pulvérisateur	8 207	61 007	500 684 449 F
Charrue	116 732	71 871	8 389 645 572 F
Tracteur	5 388	1 477 298	7 959 681 624 F
Herse attelée	42 767	44 039	1 883 415 913 F
Herse motorisée	1 054	352 796	371 846 984 F
Semoir attelé	858	94 086	80 725 788 F
Pulvériseur	733	115 082	32 879 877 352 F
Pressoir à huile	1 447	35 933	51 995 051 F
Motoculteur	65	1 500 000	97 500 000 F
Moto-pompe	1 703	387 184	659 374 352 F
Décortiqueuse	343	1 929 117	318 687 474 F
Aire de séchage des produits	7 204	11 516	111 197 F
Magasin de stockage de produits	6 949	15 408	107 070 192 F
Scie	6 650	28 715	190 954 750 F
Tronçonneuse	595	218 072	129 752 840 F
Fusil de chasse	86 351	118 647	10 245 287 097 F
Brouette	27 626	33 695	930 858 070 F
Charrette attelée	4 411	126 852	559 544 172 F
Charrette motorisée	892	119 691	106 764 372 F
Bicyclette	67 954	134 449	9 136 347 346 F
Motocyclette	11 309	293 719	3 321 668 171 F
Automobile	2 005	2 514 772	5 042 117 860 F
Ane	52	45 000	2 340 000 F
TOTAL			157 339 161 774 F

Source : Recensement National de l'Agriculture (RNA : 2000/2001) Service National des Statistiques Agricoles/République de Guinée

CHAPITRE IV. ANALYSE DES EFFETS BENEFIQUES DE LA LEVÉE DES CONTRAINTES

Si on peut estimer les coûts de levée par nature de contraintes, il est difficile d'isoler les avantages liés à la levée d'une contrainte. En effet, lorsqu'un producteur ou un groupement de producteurs opte pour l'agriculture intensive, il va à la fois sécuriser son domaine ne serait ce que la durée d'occupation, il va mécaniser les principales opérations culturales même par location et utiliser des intrants et méthodes modernes. L'effet bénéfique va se ressentir sur le rendement à l'hectare et la qualité des produits de récolte. Cet effet bénéfique est le résultat combiné de la levée de plusieurs contraintes à la fois. Cependant quelques essais et analyses de spécialistes ont montré des améliorations ci-après :

Le Désenclavement

Concernant les pistes rurales et ouvrages de franchissement réalisés pour le désenclavement des zones de productions : Les études d'impact réalisées ont permis de mettre en évidence les améliorations significatives obtenues à partir de la mise en œuvre des projets et programmes. Ces améliorations sont évaluées ci-dessous :

- 62% d'augmentation de trafic hebdomadaire
- 86% de diminution des temps de transport
- plus d'un tiers de diminution du coût de transport des passagers et des marchandises
- 132% d'augmentation du nombre d'étalagistes
- 119% d'augmentation du nombre des personnes fréquentant les marchés

Les Engrais

Comparaison des Rendements

Types de cultures	Rendement en culture traditionnelle	Rendement en culture intensive
Riziculture de plaines et bas-fonds irrigués	1,5 à 2,5 tonnes/ha (variétés locales)	4,5 à 5 tonnes/ha (variétés kilissi série CK)
		8 tonnes/ha (variétés hybrides chinoises non reproductibles)
Riz de mangroves	1,5 tonnes/ha (variétés locales)	3,5 tonnes/ha à cause de la salinité
Plaines sèches (sans aménagement, sans maîtrise d'eau)	1 tonnes/ha	3 tonnes/ha
Riz de montagne	0,8 tonnes/ha	1,3 tonnes/ha
Maïs	0,8 à 1 tonne/ha	4 à 5 tonnes/ha x 2 campagnes /an en plaine irriguée
		4 à 5 tonnes/ha x une campagne /an en plaine sèche
Pomme de terre	2 à 4 tonnes/ha	20 tonnes/ha
Prix d'un kg de riz = 3000FG		
Prix d'un kg de maïs = 2000FG		

La Mécanisation et la Protection des Végétaux

La lutte contre les mauvaises herbes pour les céréales est systématique dans les exploitations modernes. On utilise des herbicides. L'utilisation des insecticides et des fongicides est moindre mais nécessaire surtout en arboriculture. 1litre d'insecticide = 60 000 FG

Il y a des herbicides totaux pour le traitement préventif ex : Kalache, Rundop et Stomp sont appliqués 14 jours avant semis. Pour les herbicides de post émergence ex : Saturnil, Garil et Rical, on les applique au dernier labours ou pendant le semis. Entre les cultures traitées et celles non traitées il y a une perte de rendement de l'ordre de 75% pour le riz et 50% pour le maïs.

Quelques avantages de la mécanisation: Cas de la culture de riz

Eléments de comparaison	Culture traditionnelle	Culture mécanisée
Labour	1à 2 semaines pour 1 ha	6 heures de labour et pulvérisage au tracteur
Préparation du sol pour le semis	Sol mal préparé	Sol bien préparé, émiété
Semis	A la volée, faible densité	Semis en ligne, avec précision
Entretien	Envahissement des herbes Désherbage manuel	Moins ou pas de mauvaises herbes
Rendement à l'hectare	0,75 tonne	3 tonnes
Surfaces cultivées	Faibles	grandes

CHAPITRE V. CONCLUSION GENERALE

La république de Guinée se caractérise par ses quatre régions naturelles dont les potentialités aussi diverses que complémentaires constituent la base productive nationale. La majorité de la population vit en milieu rural et y pratique l'agriculture comme activité principale. Malheureusement, cette agriculture avec ses moyens et méthodes rudimentaires d'organisation et de production est qualifiée d'agriculture de subsistance et n'arrive plus à nourrir sa population.

Malgré l'existence d'immenses étendues de plaines et bas-fonds aménageables, la majorité des productions vient des cultures sur coteaux et montagnes où les travaux sont quasi manuels et les rendements sont faibles. Ainsi bien que l'agriculture emploie plus de 80% de la population, le taux de croissance de la production agricole est de loin inférieur au taux de croissance démographique.

La lettre de politique de développement agricole envisage d'évoluer cette agriculture de subsistance en agriculture de marché. L'analyse diagnostique de la situation actuelle révèle plusieurs contraintes qui freinent le progrès du secteur agricole de Guinée malgré ses potentialités. Parmi ces contraintes, on peut citer :

Les Contraintes Macro Économiques de la Guinée

- La politique monétaire et de change
- La politique commerciale
- La politique budgétaire et fiscale
- La Faiblesse de mobilisation et de décaissement des fonds en faveur des projets
- La difficile transition vers une économie de marché
- L'exercice de la justice

Les Contraintes Transversales du Secteur Agricole

- L'enclavement des zones de production
- L'insécurité foncière
- L'insuffisance des aménagements hydro agricoles et de maîtrise d'eau
- Le manque de crédits adaptés aux activités du secteur agricole
- L'indisponibilité des intrants agricoles modernes ou l'accès difficile par la majorité des producteurs.
- Les moyens et méthodes archaïques de production
- Le profil des acteurs du secteur agricole (individualisme, analphabétisme, pauvreté...)
- Le manque ou l'insuffisance d'organisation, de réglementation et de contrôle des interventions du secteur privé dans l'agriculture.

Les Contraintes Spécifiques à Certaines Filières

Nous avons retenu le riz et le maïs comme filières vivrières importantes pour le marché locale et la consommation nationale et les cultures horticoles pour le gain de devises que leur exportation procure à l'économie nationale.

La levée de chacune de ces contraintes a un coût et procure à l'économie agricole beaucoup d'avantages dont :

- La réduction du temps des travaux agricoles

- La réduction du coût de production des produits de récolte
- L'augmentation des surfaces cultivées
- L'augmentation des rendements et des productions
- L'amélioration des qualités des produits de récolte
- La conservation de la fertilité des sols et la protection de l'environnement

La levée de ces contraintes implique beaucoup de changements et à tous les niveaux :

Changement au niveau du gouvernement pour concrétiser la volonté politique en donnant à l'agriculture la place prioritaire vu l'impact en revenus et emplois sur la majorité de la population.

L'Etat qui est un grand pourvoyeur de marchés des travaux et un important client de produits agricoles peut devenir un moteur de la croissance agricole.

L'administration de l'agriculture doit renforcer son rôle régalien :

De coordination de toutes les interventions dans le secteur agricole en vue d'éviter les interférences des services, les duplications et répétitions de projets par différents bailleurs et de pérenniser tous les acquis des projets et même favoriser leur appropriation par les bénéficiaires.

Le secteur privé doit évoluer de mentalités, respecter les réglementations et lois et améliorer ses méthodes opérationnelles pour la gestion rentable des investissements et des activités agricoles. Il doit en outre s'opposer aux tracasseries administratives, les dénoncer et non se résigner passivement.

CHAPITRE VI. RECOMMANDATIONS

Recommandations au Gouvernement de Guinée

Mise en place d'une Entreprise Parapublique et d'un Fonds National pour le Secteur Agricole de la Guinée

Créer une entreprise publique administrative (EPA) financièrement autonome pour formuler les projets et programmes, coordonner, superviser et capitaliser toutes les interventions envers le secteur agricole. Il faut que les guinéens eux-mêmes identifient et montent les projets de développement agricole.

Cette EPA sera à l'image de l'ANADER (Agence Nationale pour le Développement Rural) en Côte d'Ivoire. En effet les projets par lesquels l'Etat intervient ont une date de naissance et de décès.

Une telle structure fera le lien entre les projets successifs pour une meilleure cohérence et complémentarité des interventions. En outre, elle va définir une vision claire et concevoir une stratégie globale en vue d'identifier les besoins et formuler de façon cohérente les projets et programmes de développement de l'agriculture dont les composantes seront des projets de bailleurs de fonds.

Il faut instituer un fonds national d'appui au développement agricole en retenant par exemple 0,05% environ sur chaque transaction commerciale et chiffre d'affaire concernant les activités du secteur agricole à savoir :

- Sur les importations d'intrants, d'équipements et matériels agricoles
- Sur les exportations de produits agricoles
- Sur les chiffres d'affaires d'entreprises du secteur agricole (production, commercialisation, transformation des produits agricoles et autres prestations connexes.

Ce fonds sera investi dans la réalisation d'infrastructures communautaires et collectives qui ont un impact sur la levée de contraintes agricoles, dans la supervision et le contrôle des tâches et réalisations des projets sur le terrain et dans toute action visant à créer les liens de marchés et à améliorer l'acceptabilité des produits agricoles guinéens.

Les dépenses sur ce fonds seront programmées annuellement par un comité national (sorte de conseil d'administration) qui représente les partenaires, l'administration et les organisations des bénéficiaires. Les critères d'éligibilité à ce fonds et les procédures de gestion feront l'objet de réflexions ultérieures. Un personnel sera recruté pour la gestion du fonds.

Désenclaver les Zones de Production

La première contrainte à lever est la construction/l'entretien des pistes rurales et des ouvrages de franchissement. Le désenclavement va augmenter le volume des productions vendues par l'amélioration de l'accès aux marchés et diminuer les coûts de transport. En effet tout le surplus de l'agriculture n'est pas drainé dans les marchés faute d'accès.

Pour désenclaver, il faut bien sûr continuer à investir mais il faut une série de mesures pour améliorer l'efficacité des PME et des CVEP (comités villageois d'entretien des pistes rurales). Le Ministère de l'agriculture doit accélérer la promotion du secteur privé dans l'entretien des pistes rurales en décentralisant l'octroi, la supervision/contrôle et le paiement des marchés de pistes et d'ouvrages de franchissement.

Augmentation des Ressources du Fonds d'Entretien Routier (FER)

Chaque année cette institution au Ministère des TP finance en moyenne 15 milliards de FG pour l'entretien des routes nationales, pistes rurales et voiries urbaines de Guinée. Ce fonds est réparti entre la Direction nationale de l'entretien routier pour les routes nationales et voiries urbaines et la Direction nationale du génie rurale pour les pistes rurales. Une priorisation des pistes qui accèdent à des vastes domaines cultivables et à des domaines aménagés dans l'utilisation de ce fonds est recommandable.

Le réseau routier guinéen ne cesse de s'agrandir et les besoins d'entretien aussi. Aujourd'hui les ressources du FER couvrent à peine 50% des besoins. Il convient donc d'identifier d'autres sources de fonds. Telles que les vignettes d'automobiles, la contribution venant du syndicat des transporteurs (taxes de gares routières, taxes de chargement des véhicules passagers), les lettres de voitures pour les véhicules de transport marchandises. L'augmentation de ce fonds entraînera la part destinée à l'entretien des pistes rurales.

Mesures Dérogatoires au code fiscal et au code des Marchés des Travaux en Faveur des PME

Définir la notion de marchés PME

Négocier des mesures dérogatoires au code des marchés publics pour les procédures de gestion de ces marchés en faveur des PME en exemple : des allègements dans la procédure de sélection (commission restreinte, élimination de certains dossiers/exigences...)

Identifier à chaque fin de campagne, les pistes prioritaires et les types de travaux à effectuer.

Institution de l'Agrément Technique

Le Ministère doit donner une définition claire et concertée d'une PME d'entretien de pistes rurales et d'aménagement hydroagricole avec les entrepreneurs. Pour cela il doit :

Faire une classification des PME par surface financière réelle et par profil technique (fonction des expériences et références).

Constituer un répertoire des PME par profil et par localisation de sorte les travaux d'une zone soient confiés à celles qui résident le plus proche des sites des travaux en vue d'affecter des pistes à des PME résidentes jugées capables.

Amélioration des procédures et circuits de paiements des attachements

Le Ministère doit séparer les fonctions de prescription, d'attribution et de contrôle des entreprises contractuelles et réduire le parcours des dossiers de paiement tout en renforçant et multipliant les supervisions et contrôles gage de bonnes qualités des travaux.

Financements de Matériels et Équipements

Les équipements de travaux publics représentent de grands investissements pour les PME c'est pourquoi une société privée ou de gestion autonome des équipements pourrait louer ses équipements aux PME adjudicataires en se faisant payer directement par les marchés.

Une société de crédit-bail appartenant à des actionnaires privés pourrait également mettre à la disposition des PME, les équipements nécessaires aux travaux.

Résoudre le Problème de la Sécurisation Foncière

La sécurisation foncière est un prélude aux grands investissements agricoles à long terme. Il faut d'abord un toilettage et une vulgarisation des textes afin de les rendre acceptables par tous et applicables sur le terrain. Il faut ensuite mettre en place des mécanismes de collaboration entre propriétaires et exploitants pour l'utilisation des terres mutuellement avantageuse et sans conflit.

Amélioration de l'effectivité de la législation foncière

Pour rendre le CFD applicable à l'espace rural et socialement acceptable par les populations rurales et les administrations compétentes, un large processus de consultation sur les conditions d'une plus grande effectivité de la loi sera engagé. Parallèlement, des études seront entreprises pour analyser les différents codes et lois connexes en vue d'une meilleure harmonisation des textes juridiques relatifs à la gestion des ressources naturelles.

Clarification et Sécurisation des Droits Fonciers

Tenant compte de l'existence d'un seul Bureau de la Conservation Foncière à Conakry et des coûts élevés de l'immatriculation, la sécurisation foncière en milieu rural reposera sur le plan foncier en particulier, à côté d'autres outils mieux appropriés à la diversité des situations. Les autres outils de sécurisation identifiés jusqu'ici sont : (i) la formalisation progressive des transactions et autres conventions portant sur le foncier en milieu rural ; (ii) l'institution et le renforcement de mécanismes de négociation et de conciliation villageois et inter-villageois. Afin de consacrer et consolider les pratiques locales, des textes complémentaires du CFD seront adoptés. Ils seront conçus de manière flexible afin que puisse être prise en compte toute la diversité des situations et assurer une équité par rapport à l'accès et à l'utilisation durable des ressources foncières.

Ces mesures seront complétées par la clarification ou l'harmonisation des droits découlant des conventions portant sur le foncier rural, telles que définies par le code civil ou le code foncier (baux ruraux, droit de superficie, antichrèse, emphytéose) ou par les pratiques locales (prêt, mise en gage).

Afin de favoriser les investissements privés et les entrepreneurs en milieu rural, les mesures doivent être prises pour : (i) la mise en place de procédures plus légères d'inscription des droits au livre foncier ; (ii) la réduction des frais d'immatriculation des immeubles situés en milieu rural ; (iii) la création de bureaux déconcentrés de la conservation foncière.

Décentralisation de la Gestion Foncière et Promotion des Acteurs Ruraux

L'objectif majeur de la décentralisation est de responsabiliser les populations pour les amener à gérer leurs propres affaires à travers leurs élus et de les impliquer dans le processus de développement économique et social.

Pour ce faire, des dispositions doivent être prises pour investir les CRD de responsabilités effectives dans la gestion des ressources foncières dont elles tirent leur subsistance.

Ces mesures à prendre permettront, d'une part, d'aménager des périmètres fonciers, de constituer des réserves foncières et d'en assurer l'entretien, d'autre part, rendre possible la réalisation d'équipements collectifs et leur maintenance. Dans ce cadre, l'administration fournira un appui aux CRD en vue de les aider à définir les règles d'attribution des terres et de favoriser un accès à la propriété des pauvres et des groupes fragilisés et défavorisés en terme d'accès et de sécurité d'exploitation de la terre, notamment les femmes et les jeunes.

Pour réaliser les objectifs en matière de décentralisation de la gestion foncière, une révision des dispositions du CFD relative « à la reconnaissance de la propriété en cas d'absence d'occupation » (notamment les articles 40, 41, 42, 43), à la « composition et compétence des commissions foncières » (notamment les articles 49, 50, 51, et 52), au « domaine publics » et au « domaine privé » sera entamée. Dans ce cadre, les commissions foncières prévues par le CFD seront instituées au niveau des collectivités décentralisées (communes urbaines et CRD) et elles comprendront en leur sein des représentants élus des collectivités concernées.

En vue d'une plus grande implication des communautés villageoises, un statut permettant aux organisations de producteurs et aux institutions traditionnelles de gestion de la terre d'entrer dans des rapports de type contractuel et d'exercer la responsabilité effective de la gestion foncière doit être déterminé.

Renforcement du Cadre Institutionnel

Le Ministère doit procéder à la clarification du rôle des acteurs institutionnels et au renforcement des capacités des services administratifs et des collectivités décentralisées impliqués dans la gestion foncière en matière de formulation des politiques, de conception, d'exécution et de suivi des programmes et projets de sécurisation foncière.

Afin de promouvoir la décentralisation en matière du foncier et d'améliorer la gestion du patrimoine public, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts doit lancer, avec les autres départements concernés et en partenariat avec les collectivités décentralisées, une opération d'inventaire exhaustif et d'immatriculation du domaine privé en milieu rural afin de doter la puissance publique et les collectivités décentralisées des moyens d'une maîtrise foncière. La démarche consistera en outre à définir des règles d'attribution des terres permettant d'offrir un accès prioritaire aux communautés villageoises tout en favorisant la propriété des groupes défavorisés et fragilisés.

Au niveau décentralisé, des commissions foncières seront mises en place en substitution des Commissions foncières prévues par le CFD. Elles comprendront notamment des élus, des représentants de producteurs, de femmes et des jeunes.

Octroi des Domaines Publics Cultivables de l'Etat à des Privés Nationaux et Étrangers

La conception des lois, leur vulgarisation et application prend du temps pour l'Etat pendant que les besoins de consommation et de production agricole sont urgents. D'où, il vaut mieux commencer par céder les domaines et anciennes fermes d'Etat à des exploitants selon des termes conventionnels bien élaborés de façon à sécuriser les investisseurs.

Vulgarisation de l'Approche PEGRN de Solution à la Question Foncière

Le projet élargi de gestion des ressources naturelles a réalisé à travers sa composante « Environnement politique favorable établi (EPFE) » d'intéressants travaux relatifs à la sécurisation foncière. Il s'agit de l'établissement d'ententes foncières entre les propriétaires et les utilisateurs de terres. Ces résultats concernent des contrats fonciers de prêt, de don, de vente et de métayage dans les Préfectures de Dabola, Faranah, Kindia, Kouroussa, Lélouma et Tougué.

L'établissement de ces Contrats Fonciers concerne des personnes physiques (femmes et hommes) et des personnes morales (Groupements mixtes, masculins et féminins).

Ces Contrats Fonciers concernent les cultures céréalières, industrielles (café), maraîchères, les essences forestières (teck, et autres), les plantes légumineuses, les plantes fruitières (manguiers), les tubercules (manioc et autres), les activités des CGRN (Comité de Gestion des Ressources Naturelles), les parcelles d'essai pour semences fourragères et pour tout besoin. Ainsi, de 1999 à 2004, Trois cent soixante quinze (375) contrats ont été établis.

Outre la préparation de contrats d'entente foncière, le PEGRN a mené 203 activités pour la dissémination des lois, textes et décrets réglementant la gestion des ressources naturelles.

Ces activités de vulgarisation des lois, textes et règlements ont été menées par sensibilisation ou par ateliers de formation. Elles concernaient des dispositions légales relatives au domaine forestier des collectivités, au domaine forestier de l'Etat, aux contrats fonciers, aux feux de brousse, aux espèces partiellement protégées, aux espèces intégralement protégées, à la protection de la faune sauvage et à la réglementation de la chasse en République de Guinée par les équipes préfectorales.

Conception d'une Loi sur les Périmètres Irrigués

La création des sociétés de patrimoine pour les propriétaires terriens, et des sociétés de gestion pour les exploitants agricoles dans le but d'établir des conventions de partenariat pourrait atténuer voire résoudre ce problème aux bénéfices des producteurs et des propriétaires terriens.

Le domaine qui appartient à la société appartenant au propriétaire et à l'exploitant pour des parts négociées bénéficiera des investissements à long terme dans toute sécurité.

Il en est de même pour l'établissement d'Accords entre groupements villageois de producteurs et CRD pour la viabilisation et l'exploitation des bas-fonds villageois. De tels accords permettront à des groupements et unions de producteurs ou des PME d'exploiter les domaines de la collectivité avec une ristourne à celle-ci

L'élaboration de baux agricoles pour les terrains relevant du domaine privé de l'Etat sera aussi un bon moyen d'attirer les investisseurs privés nationaux et internationaux

L'autorisation et la mise à disposition d'encadreurs techniques de l'administration (chercheurs, vulgarisateurs...) aux OP disposant de périmètres irrigués seraient nécessaires si le profil adapté n'est pas encore disponible dans le privé.

Renforcement de Capacité des Acteurs (producteurs, prestataires et fournisseurs du secteur agricole

Le profil actuel de la majorité des acteurs du secteur rural est un frein au développement de l'agriculture. C'est pourquoi l'Etat à travers le Ministère de l'agriculture doit attacher de l'importance à cette transformation de l'agriculteur Guinéen (sa mentalité, ses habitudes, sa compétence opérationnelle). Pour arriver à cette fin la démarche logique nous paraît la suivante :

Etablir la Typologie des Acteurs dans le Secteur Rural

Pour assurer des prestations de qualité et mieux adaptées aux cibles, il convient de décrire les types de bénéficiaires. A chacun de ces types doit correspondre un niveau de compétence, une méthode d'approche précise du producteur.

Cette catégorisation est fonction du degré de formalisation, de structuration, d'organisation et la surface financière des acteurs.

Catégories de bénéficiaires de prestations	Caractéristiques
1. Les Sociétés Agroindustrielles ex. Soguipah, Compagnie Guinéenne de coton, Salguidia...)	Ont les compétences pour identifier leurs besoins, ont la capacité de financer et de gérer les investissements. Peuvent donc bénéficier de prestations de qualité et même de suivi et conseil agricole.
2. Les Sociétés et Entreprises d'agrobusiness ex. UGPAM à Maférenya (ananas) NABEKAM (mangues, ananas, bananes, frais et séchés, produits biologiques) Dafco Agriculture (ananas, café)	Ont des besoins en prestations spécialisées pour répondre aux exigences du marché international. Ont la capacité de financer ou de rechercher des financements sur le marché bancaire. Peuvent donc bénéficier de prestations de qualité et même de suivi et conseil agricole
3. Les Organisations Paysannes ex. Fédération des paysans du Fouta Djallon (oignon et pomme de terre) (FPFD) Groupements de Soumbalako (oignon et pomme de terre) Union des producteurs maraîchers de Kindia Union Bora Malé de Tanènè Union des groupements de Timbi-Madina (UGTM) Fédération des planteurs de café	Sont plus ou moins structurées. Ont une demande importante et croissante en appuis divers, en vulgarisation de matériels et techniques modernes. Leurs membres sont en majorité illettrés ou de faible niveau de scolarité. La gouvernance est autant un facteur de leur développement que l'introduction et la vulgarisation de nouvelles techniques. Ont donc besoin de l'assistance à la fois permanente et intégrée. Doivent servir d'exemple et de moteur de développement du milieu rural.
4. Les groupements et coopératives de producteurs et d'activités génératrices de revenus de contre-saison (maraîchage...)	Ces activités occupent des femmes en zones rurales et périurbaines et sont pourvoyeuses de revenus parallèlement à l'agriculture de subsistance. Elles valorisent les ressources locales mais exigent un encadrement en gestion, en esprit d'entreprise et

5. Les producteurs individuels (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans),

une bonne gouvernance.

Cette catégorie constitue la grande majorité des bénéficiaires généralement analphabètes, mal équipés, malformés et sous informés.

Les catégories 3, 4 et 5 représentent plus de 80% des bénéficiaires des prestations du secteur rural.

Codifier les différentes catégories de producteurs du secteur agricole

Catégories de bénéficiaires de prestations du secteur agropastoral	Codes
Les Sociétés Agroindustrielles	A1
Les Sociétés et Entreprises d'agrobusiness	A2
Les Organisations Paysannes (groupes illettrés)	B1
Les Organisations Paysannes (groupes lettrés)	B2
Les Groupements et Coopératives (groupes illettrés)	C1
Les Groupements et Coopératives (groupes lettrés)	C2
Les producteurs individuels (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans), (groupes illettrés)	D1
Les producteurs individuels (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans), (groupes lettrés)	D2

Organiser et Former les Acteurs

Le plan de formation des producteurs et prestataires du secteur rural (Voir le schéma opérationnel en annexe)

L'Etat à travers le Ministère doit encourager et appuyer la formation des groupements de producteurs et les pratiques de bonne gouvernance de ces organisations associatives à but lucratif.

Un accent sera mis sur les prestataires car vu l'analphabétisme et le niveau de technicité des acteurs face aux exigences de l'agriculture moderne, leur intervention permanente et de proximité sera d'une importance capitale comme trait-d'union entre la recherche agricole les fournisseurs d'intrants et de matériels modernes et ces producteurs pour une utilisation efficiente et rentable.

Les formations transversales seront mises en avant c'est-à-dire l'organisation, l'entrepreneuriat, les éléments de gestion. Les formations techniques seront spécifiques des groupes cibles et des activités. Des activités de démonstration et des essais en milieux réels seront mises à profit pour cette vulgarisation/transfert du savoir-faire. Il est ainsi indispensable d'évaluer au préalable les besoins de formation en paquets (ensemble de modules et activités pratiques nécessaires pour qu'un groupe cible reçoivent un niveau de qualification requis pour un résultat escompté).

Cependant la réussite de notre approche repose sur trois conditions préalables :

1. Le regroupement volontaire des producteurs et des prestataires du secteur agricole.
2. La systématisation de l'alphabétisation et l'amélioration des méthodes de gouvernance qui sont des canaux sûrs pour atteindre la majorité des prestataires et des producteurs pour une meilleure efficacité des efforts de développement du secteur.

3. L'introduction et la vulgarisation de bonnes habitudes et méthodes de gestion (planification et évaluation des activités, gestion rentable des investissements agricoles, contrôle de gestion).

Capitalisation des Acquis des Anciens Projets Agricoles

L'Etat et ses partenaires au développement ont fourni de gros efforts pour la formation/perfectionnement en faveur du secteur rural. En effet dans chacun des projets ci-dessous (liste non exhaustive) l'Etat a formé et même installé en Petites et moyennes Entreprises du secteur rural pour mieux encadrer et former les paysans et groupements de producteurs .

On peut citer entre autres les projets et organismes suivants :

Projets, services et Organismes d'aide	Prestataires formés
Sassakawa Global 2000	Artisans fabricants de matériels agricoles Consultants en technologie des semences Consultants en fertilité des sols Consultants en communication rurale Consultants en activité post récolte
Projet Dynafiv(dynamisation filière vivrière)	Association de Cautionnement Mutuelle pour la commercialisation de produits vivriers
CBSS (community base seed system) PDPF, PAPE BGN, PRADEEL	Producteurs semenciers Tâcherons et groupements pour l'entretien des pistes Tâcherons et groupements d'aménagistes de bas-fonds
PNIR à travers l'UME et les BTGR	Formation des comités villageois d'entretiens de pistes Tâcherons et groupements d'aménagistes de bas-fonds
PNSA et PRSE	Agents techniques de protection des végétaux Auxiliaires villageois Vétérinaires privés
Projet de petite mécanisation agricole	Artisans fabricants de matériels agricoles

Ces prestataires formés et rarement installés sont obligés de migrer vers d'autres secteurs pour trouver de l'emploi après ces projets. Le Ministère de l'agriculture ferait mieux de repérer ces prestataires privés en vue de les former en esprit d'entreprise et les mettre en face des opportunités actuelles (aménagement/entretien des bas-fonds, de pistes rurales, vulgarisation d'intrants et de techniques culturales à haut rendement.

Création des écoles de formations aux métiers agricoles

L'Etat doit multiplier les centres de formation de niveau moyen en diversifiant les profils de formation de façon à toucher tous les aspects techniques de l'ensemble des activités agricoles.

Mise en Place d'un Mécanisme de Financement Approprié au Secteur

Le financement doit être à la fois extérieur à l'exploitation /entreprise agricole et interne aux exploitations. Le financement externe (fonds publics, emprunts, subventions de bailleurs de fonds) concernera les infrastructures productives collectives et les infrastructures communautaires. Le financement interne doit assurer une partie de l'investissement et le fonctionnement des exploitations agricoles et activités connexes.

Nous proposons à ce niveau un système de mutuelle agricole pour chacune des régions naturelles de la Guinée.

La SOMURGA (Société Mutuelle Régionale de Garantie Agricole) voir schéma opérationnel en annexe

En accord avec la banque centrale, l'autorisation de la création d'une Société de Mutuelle régionale de Garantie Agricole (SOMURGA) sera un atout pour la couverture des besoins de financement des activités agropastorales. Elle impliquera davantage les structures bancaires et de microfinance dans les activités avec le moindre risque et surtout avec la participation des bénéficiaires. Elle aura pour rôles :

1. De préfinancer les contrats de ses membres (producteurs, prestataires, fournisseurs, CRD...)
2. De cautionner les emprunts pour les travaux d'aménagement des surfaces cultivables, les acquisitions de matériels et équipements et les commandes d'approvisionnements en intrants des membres d'OP.
3. De rendre service à ses membres en utilisant plus de prestataires privés

Peuvent être membres :

- ❖ Les prestataires de services en groupements d'intérêt économique
- ❖ Les groupements, coopératives, unions et fédérations de producteurs
- ❖ Les gros producteurs individuels (agriculteurs, planteurs, éleveurs, pêcheurs)
- ❖ Les CRD qui doivent faire des investissements productifs

Les sources de fonds seront:

- ❖ Les droits d'adhésion des membres
- ❖ Les parts sociales
- ❖ Les fonds de garantie
- ❖ Les produits de placements des fonds
- ❖ Les intérêts sur les périodes de garantie et de préfinancement

Conditions d'adhésion:

- ❖ Etre opérateur du secteur rural
- ❖ Etre résident dans la région
- ❖ Etre à mesure de présenter un plan d'action annuel et un rapport d'activité
- ❖ Etre à mesure de présenter des états financiers (bilans et comptes de résultats)
- ❖ Travailler de façon régulière dans les activités productives ou dans les prestations du secteur rural

La SOMURGA peut garantir à la demande 50 à 75% du fonds de garantie du membre

Autres moyens de financement des activités:

1. Pour financer les activités des paysans (accès aux crédits agricoles), il faut créer, à l'image de la préfecture de N'zérékore, des Associations des Services Financiers (ASF) et des banques céréalières gérées par les paysans eux-mêmes dans la préfecture de Kissidougou;

les unes pour octroyer les crédits à partir des fonds constitués par les actionnaires, les autres pour l'obtention et la régulation de semences;

2. Le financement peut se faire à partir de (i) l'injection de fonds par les bailleurs de fonds ou les gros importateurs d'intrants (COGEP, FEPAE, etc.), (ii) l'injection de fonds sous forme d'intrants agricoles (par exemple 10-15 tonnes d'engrais et 1 000-1 500 litres de produits phytosanitaires à partir du don japonais) pour constituer à proximité de chaque ASF ou banque céréalière une boutique d'intrants gérée par ces mêmes structures.
3. Les tontines informelles qui sont des pratiques courantes dans le milieu rural doivent être organisées, formalisées et soutenues pour servir de garanties ou cautions pour les crédits individuels ou de groupes de leurs membres.

L'institutionnalisation des instances de concertation annuelle à différents niveaux

Les groupements, coopératives, unions, fédérations doivent tenir en fin d'exercice une

Réunion dite réunion des plans d'action. Dans cette réunion, ils doivent décider :

- ❖ Des actions à réaliser au cours de l'exercice prochain.
- ❖ Des moyens à mettre en oeuvre (humains, matériels et stocks d'intrants nécessaires).
- ❖ Du planning de réalisation des activités agricoles de la campagne.

Au niveau CRD si leur nombre d'Organisations Paysannes le justifie, ou au niveau préfectoral les représentants des groupements/unions possédant des plans d'action se rencontrent avec les prestataires et les fournisseurs d'intrants dans un Atelier dit "Atelier de récapitulation et d'évaluation des besoins." Ainsi pour chaque région, on déterminera les types de cultures à entreprendre, les calendriers des travaux agricoles et les besoins totaux en divers intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires...). Des équipes pluridisciplinaires de prestataires nécessaires pour l'exécution de toutes les opérations culturelles et l'utilisation des intrants seront identifiées et les coûts de prestation évalués.

A la région, au siège de la SOMURGA une réunion dite concertation pour l'affectation et la programmation des ressources regroupera les représentants des services techniques, les représentants des OP, et les PME prestataires et fournisseurs du secteur rural.

Il s'ensuivra la contractualisation des collaborations entre producteurs, prestataires, fournisseurs et commerçants sous l'égide et la garantie de la mutuelle.

L'intervention nécessaire des banques et institutions de microfinance et les différents liens de marchés seront basés sur la garantie et la caution de la société mutuelle.

Adoption d'une Nouvelle Stratégie d'Aménagement et d'Entretien des Plaines et bas-fonds

Il faut une nouvelle stratégie à savoir :

- N'aménager que les bas-fonds et plaines déjà mis en valeur, accessibles par une piste rurale praticable
- Aménager à la demande écrite des occupants.

Cette demande doit préciser :

- La situation du domaine
- Les noms des exploitants et des propriétaires tous signataires de la demande
- Etablissement d'un acte juridique signé par des autorités locales (District et CRD)

- Contribution des bénéficiaires sous-forme de travaux non spécialisés et de fourniture d'agrégats.

Avant la fin des travaux d'aménagement, il faut constituer un comité d'entretien et de gestion des périmètres aménagés à l'image des CVEP.

Mise en place d'un fonds d'entretien des aménagements à l'image du Fonds d'Entretien Routier. Instauration de la redevance agricole.

Développement et Vulgarisation de la Mécanisation Agricole

Malgré les expériences de mécanisation accumulée dans le pays, la productivité de l'actif agricole guinéen reste l'une des plus faibles de la sous-région.

Les engins agricoles sont très chers pour être vendus comme n'importe quelle marchandise. Le Centre de Perfectionnement en Machinisme Agricole (CEPERMAG) doit être réhabilité par des lois et règlements qui doivent concerner l'importation, la distribution, le service après-vente et l'utilisation.

Le CEPERMAG doit donner un visa préalable d'importation après test d'échantillons pour assurer que l'engin et ses accessoires sont adaptés à nos conditions de sols et de climat, que les accessoires sont standardisés et peuvent être réparés/reproduits localement.

Les utilisateurs doivent être formés et informés à leur utilisation efficiente. Le CEPERMAG et la Division d'Intensification en Machinisme Agricole (DIMA) doivent être intégrés.

Compte tenu du coût de fonctionnement et d'entretien des engins, l'Etat doit soutenir et multiplier les Centres Agricoles Préfectoraux (CAP) parcs à engins au niveau de préfectures pour des fins de location par des producteurs pour des travaux agricoles.

Pour les petites exploitations des mesures et actions doivent être envisagées pour améliorer la petite mécanisation à savoir :

1. Développer la traction animale qui est actuellement la principale forme de mécanisation rentable et durable. L'introduction des boeufs de trait sur l'exploitation agricole est un facteur d'amélioration du maintien de la fertilité, d'accroissement des surfaces cultivées.
2. Intégrer la mécanisation à l'utilisation des intrants et à la maîtrise de l'eau sur périmètres aménagés en vue d'obtenir une rentabilité substantielle des exploitations agricoles concernées.
3. Affecter l'utilisation de la motorisation (tracteurs, motoculteurs, motopompes) pour les travaux agricoles dans les ceintures maraîchères périurbaines et dans les zones de production de cultures de rente (marché intérieur ou exportation).
4. -Pour l'utilisation à long terme des engins, définir et mettre en œuvre une politique de promotion de la fabrication locale et de la maintenance du matériel agricole à mener en collaboration avec les constructeurs et les forgerons

Organisation de la Commercialisation et de l'Information Agricole

Pour le moment, les tentatives de mise en marché par les OP sont assez disparates. Elles manquent d'information sur les marchés, de capacités de stockage et de transformation. Dans certaines zones, les OP sont de plus handicapées par la grande atomisation des sites de production. L'Etat doit définir en concertation avec le secteur privé, un plan d'action pour mettre en place des infrastructures collectives de commercialisation des produits agricoles (marchés d'intérêt national et régional, abattoirs...) avec la participation des bénéficiaires dans la réalisation et la gestion.

Développer le partenariat entre différents acteurs pour l'accès aux consommateurs

La décision de produire ou d'augmenter sa production est en relation avec l'existence d'un marché et de son expansion.

L'Etat étant un client important, pourrait évaluer annuellement ses besoins d'approvisionnement en denrées alimentaires pour ses restaurations collectives (hôpitaux, cantines des écoles...)

Aussi, des cités minières qui s'approvisionnent pour la plupart en denrées alimentaires à partir de l'étranger trouveraient mieux à lancer des commandes auprès des OP si la régularité de fourniture, la qualité et les volumes prescrits dans les contrats peuvent être respectés par les groupements de producteurs.

Des accords de partenariat seront aisément établis entre producteurs et prestataires de toute catégorie soit par filière soit par zone de production. Ces accords seront établis sous les auspices de la société mutuelle de garantie qui pourra introduire progressivement l'utilisation des effets de commerce (lettre de change et billet à ordre) entre les acteurs d'une même région ou d'un même réseau.

Renforcer des Associations de Commercialisation existantes les appuyer et les vulgariser

Le projet Dynafiv du ministère de l'agriculture a organisé et appuyé des circuits de commercialisation de produits vivriers qui donnent des résultats tangibles.

Un crédit de transformation (étuvage amélioré et décorticage mécanique) de riz paddy et un crédit de commercialisation existent et sont destinés aux petits opérateurs intervenant dans la commercialisation du riz local avec près de 52% octroyés aux femmes. Ces crédits sont étendus actuellement au maïs et à l'huile de palme. Au titre d'organisations pour la commercialisation de produits vivriers, il convient de mentionner l'existence de 33 Associations de Caution Mutuelles (ACM) initiées par le Pasal/Dynafiv et le Crédit Rural de Guinée. On note également l'existence de l'Union Boora Malé (UBM), qui est une structure de commercialisation travaillant avec diverses unions de producteurs de la zone de mangrove en Guinée Maritime. Cette union a réussi à vendre en 2002/2003, 1200 tonnes de riz local à la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) en organisant dans chaque bassin de production la collecte, la transformation, le conditionnement et le transport. Ces fonctions ont été sous-traitées à des groupements d'étuveuses et de décortiqueurs sur la base de contrats informels. L'Etat doit encourager et supporter de telles initiatives et les vulgariser pour toutes les filières et à l'échelon national.

Développer l'Approche Filière

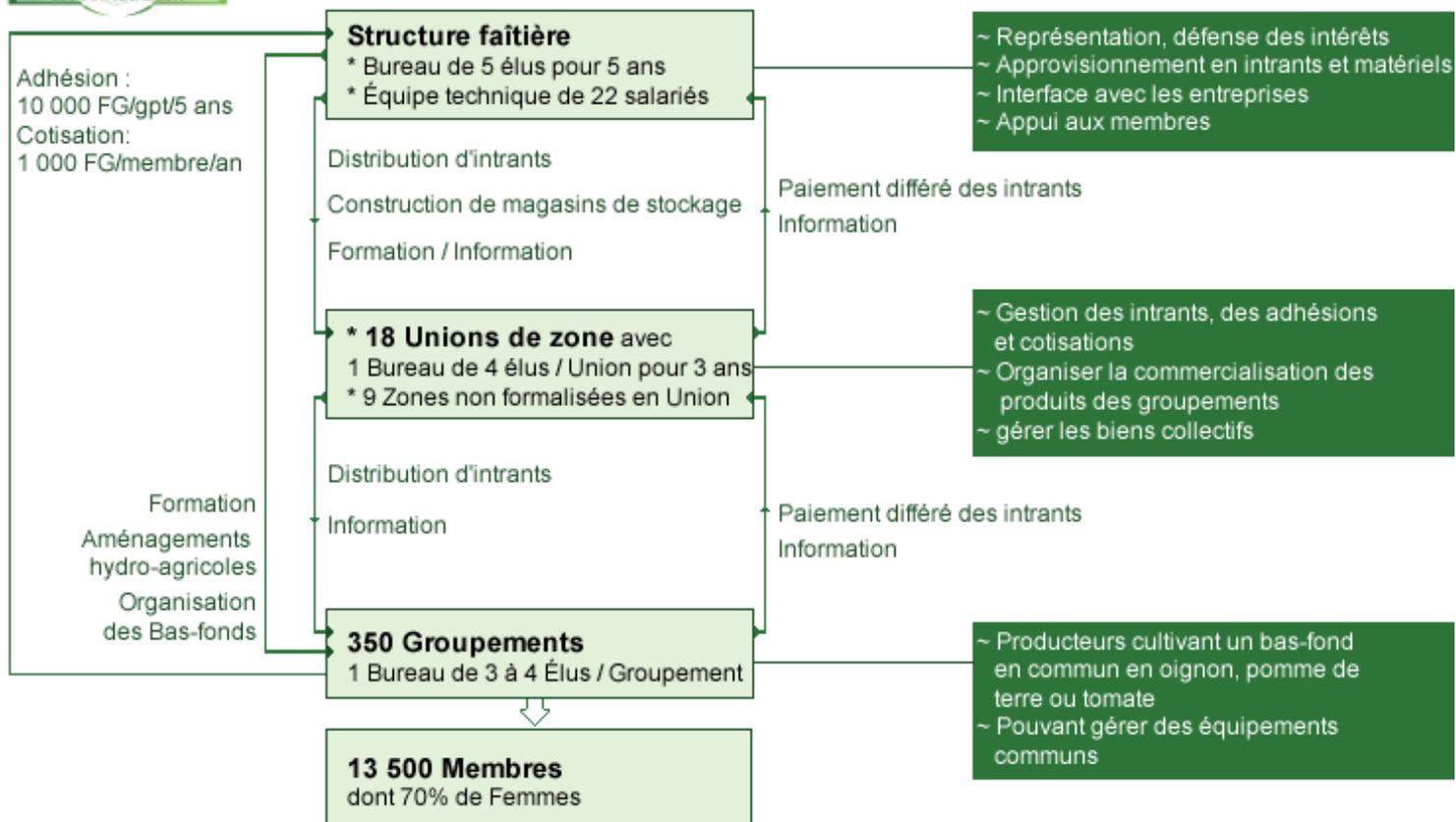
L'approche filière privilégie le produit. On peut citer en exemple la filière riz, la filière café, pomme de terre. Cette approche a l'avantage de regrouper les acteurs concernés, les contraintes, les atouts et faiblesses. Il est ainsi aisé d'évaluer les besoins des intervenants et bénéficiaires dans la filière en terme de facteurs de production, d'approvisionnements divers, d'assistance et de mesures d'accompagnement pour un développement harmonieux de la filière. Elle permet d'identifier les filières de production pour lesquelles notre pays a un avantage comparatif en conditions de sol et de climat.

On choisira les milieux du territoire national les plus propices. On y réunira les spécialistes sur la base de contrats par objectif pour le renforcement des capacités des producteurs pour leur approvisionnement à temps en intrants et pour la vulgarisation de techniques culturales et de variétés à haut rendement.

Vulgariser l'approche FPPD (Fédération des paysans du Fouta) pour la filière Pomme de terre 13500 producteurs sont organisés en 350 groupements puis en 18 unions de zones le tout coiffé par une structure faîtière : la fédération qui a un bureau élu pour 5 ans et une équipe technique de 22 salariés. La fédération commande et importe des intrants qu'elle distribue aux membres à travers les unions puis les groupements. Elle négocie et organise la commercialisation pour l'ensemble. Les aménagements et équipements collectifs sont entretenus en commun et tous les membres bénéficient de formations et d'informations sur les techniques, les produits et les marchés. Un exemple à appuyer, à vulgariser à travers d'autres régions et pour d'autres filière.



STRUCTURATION DE LA FPDF EN JUIN 2002



Amélioration de la Disponibilité, de l'Accessibilité et de la Bonne Utilisation des Intrants Agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires, emballages...)

L'Etat doit réviser toute sa politique en matière d'intrants agricoles. La démarche suivante peut être conseillée :

En début de chaque campagne les services de l'administration agricole et les organisations de producteurs doivent identifier et évaluer les besoins annuels.

Le secteur privé agréé par type d'intrant, l'administration de l'agriculture et l'économie nationale doivent à leur tour négocier pour les commandes d'importations les conditions de stockage et les circuits de distribution par type d'intrant. D'éventuelles quantités subventionnées seront prises en compte et cédées aux privés par système d'appels d'offres transparents et équitables. Il en sera de même sur les contrôles et essais préalables aux différents usages.

Une série des lois et règlements seront conçus vulgarisés et mis en application qui régissent toutes les interactions administrations et secteurs privés d'une part et entre les opérateurs privés d'autre part définissant les critères d'éligibilité aux marchés/contrats, les règles du jeu. Pour plus de précisions et détails, l'Etat doit :

Lever les contraintes à la distribution d'intrants

1. Faciliter l'application des régimes privilégiés du code des investissements et des régimes d'exonérations spécifiques des intrants et équipements à destination de l'agriculture
2. Réviser des politiques en matière d'intrants agricoles (exemple : frais portuaires, mise en application de la législation relative aux produits phytosanitaires, etc.);
3. Développer un système de réglementation du contrôle de qualité des engrais et intégrer les engrais disponibles au titre du don KR2 dans le système commercial;
4. Coordonner la demande, l'offre et le crédit concernant les intrants (par exemple, l'implication des organisations paysannes, des chambres d'Agriculture, des associations des fournisseurs d'intrants dans la distribution) ;
5. Former les distributeurs d'intrants et les organisations paysannes et mettre en place un système d'informations.

Réviser sa politique fiscale et des coûts en matière d'intrants agricoles

Considérant les coûts élevés des engrais et autres intrants agricoles, il est nécessaire d'étudier comment réduire les coûts portuaires. Sur la base de l'analyse faite lors des missions précédentes⁶, il est recommandé que les frais portuaires suivants soient éliminés :

- taxes douanières (2,5% de la valeur CAF);
- frais sur bateau et sur marchandise (1,23% de la valeur CAF);
- taxe SNG et environnement (1,82% de la valeur CAF);
- TVA sur manutention et recette sur marchandise (2,05% de la valeur CAF).

⁶ Angé, A.L « L'intensification de l'agriculture guinéenne par les facteurs de production que le travail des ruraux : Contraintes et Perspectives – Propositions », Rapport de mission en Guinée du 12 au 26 février 1999.

En plus de l'élimination de ces frais portuaires, d'autres taxes actuellement en vigueur méritent d'être éliminées. Le gouvernement a fait l'effort d'éliminer certaines taxes sur les engrais (exemple : droits de douanes, 3%; droit fiscal d'entrée, 6%). Etant donné que les intrants agricoles sont stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en Guinée, la taxe redevance traitement et liquidation (2%) et celle relative à la CEDEAO (0,5%) devraient être aussi supprimées.

Compléter le Système de Réglementation du Contrôle de Qualité des Intrants

Il existe actuellement une loi L/92/02/027/CTRN du 6 août 1992 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation. Il est recommandé que le décret de promulgation de cette loi soit pris.

Par contre, il n'existe aucune législation concernant le contrôle de la qualité des engrais. Un système de contrôle devrait être mis en place; l'on peut s'inspirer du système mis au point par l'IFDC au Cameroun⁷. Les activités requises pour la mise en place d'un système de contrôle de qualité en Guinée peuvent consister à :

- agréer des acteurs pour l'importation et la distribution des engrais en Guinée;
- préparer une loi et des règlements appropriés sur les engrais
- mettre au point une structure organisationnelle pour la mise en application de la loi et de la réglementation sur les engrais en Guinée;
- concevoir un manuel d'analyse et d'inspection des engrais pour la Guinée ;

Gérer avec équité et transparence le don japonais KR2 et autres subventions de ce genre
L'administration de l'agriculture doit :

- Systématiser les appels d'offres pour la distribution du don KR2 et ne faire participer que les importateurs et distributeurs enregistrés et ayant une licence et des points de distribution fiables dans les régions.
- Garantir une plus grande transparence dans la distribution du don KR2 (publier dans les journaux officiels, les radios rurales, etc. des informations sur les opérateurs économiques à qui on attribue les marchés, les types, les quantités et prix, et les régions de distribution);
- S'assurer que les intrants KR2 se vendent aux prix du marché (cette stratégie a très bien réussi au Swaziland où les engrais au titre du don KR2 et ceux importés à but commercial ont été vendus au même prix);

En ce qui concerne les fonds de contrepartie issus de la vente de ces dons, il est recommandé que ceux-ci soient utilisés pour :

- créer un fonds de crédit afin de garantir des importations directes par le secteur privé;
- éponger les pertes des importateurs, dues aux fluctuations du taux de change des devises étrangères;
- créer un fonds de roulement pour les distributeurs d'intrants.

⁷ Evaluation des conditions requises pour la mise en place d'un système de réglementation des engrais au Cameroun. IFDC, mars 1998.

Mettre en place un laboratoire national d'analyse des intrants agricoles

Ce laboratoire sera doté d'équipements et de personnel performants avec un système de gestion privée. Il aura pour tâches l'analyse, le contrôle, la certification et tout autre test concernant les intrants agricoles produits ou importés en Guinée et les produits agricoles destinés au commerce export.

Organiser un Système de Crédit des Intrants

La coordination de la demande, de l'offre et du crédit peut se faire en créant des liens entre les organisations paysannes, les chambres d'Agriculture et les négociants d'intrants.

Les avantages qui en découlent sont entre autres la consolidation de la demande d'intrants, le financement, les achats groupés, les économies d'échelle et de distribution. Ceci a également l'avantage de réduire les coûts élevés des intrants, le manque de disponibilité à temps, la distance de distribution et le nombre des intermédiaires impliqués dans la distribution.

Il est proposé, à l'image de ce qui se passe en Ethiopie, un système de groupage, de garantie, de crédit, etc. Le système consiste à :

- Recenser et regrouper les besoins des paysans en intrants (quantités, formules, période cible d'utilisation, etc.) au niveau des paysans, des groupements, des unions et fédérations, puis à les remonter au niveau de décision approprié (DNA, SNPRV ou CNOP...).
- Communiquer les besoins regroupés à ce niveau aux importateurs privés par appel d'offres;
- Assurer une avance de paiement qui peut varier de 25% à 50% de la valeur des besoins exprimés, pour garantir la commande;
- l'Etat est appelé à faciliter l'accès des importateurs et commerçants aux devises. Il faudrait particulièrement autoriser les projets et les sociétés qui génèrent des devises à partir de leurs activités à utiliser au moins 50% de ces devises pour l'importation des intrants agricoles;

Former les Négociants d'Intrants et des Organisations Paysannes

Présentement, il n'existe aucun programme de formation au bénéfice des distributeurs d'intrants, des agriculteurs et leurs organisations. Les distributeurs d'intrants, surtout l'association des importateurs et des distributeurs d'intrants nouvellement créée (APIDIA), peuvent être formés dans le domaine du marketing, des généralités sur les produits, de la manutention et du stockage, de la tenue des divers documents et registres, des règlements commerciaux, des bons de commande, etc.

Quant aux agriculteurs, ils ont besoin d'acquérir des connaissances sur l'utilisation des types d'engrais appropriés, l'accès aux intrants, la tenue des livres, etc.

Vulgariser l'approche SPCIA (Société de Production et de Commercialisation des Intrants Agricoles)

Il s'agit d'une société privée d'assistance intégrée au monde paysan. Des producteurs de 17 préfectures sont approvisionnés en intrants essentiels : NPK, urée, superphosphate... Des agents de développement de SPCIA rompus à la vulgarisation et au conseil agricole sont mis à leur disposition en proximité. SPCIA achète les produits agricoles de qualité auprès des paysans encadrés. La Stratégie d'intervention de SPCIA se résume comme suit :

1. Promouvoir le business agricole durable avec les producteurs

2. Appui en techniques de production
3. Fourniture d'intrants agricoles essentiels
4. Amélioration de la qualité de produits
5. Appui en groupage - Commercialisation
6. Transformation – Exportation
7. Gestion durable de l'environnement

Les bénéficiaires sont les organisations paysannes, Groupements, Coopératives, Associations, Unions et Fédérations de Producteurs ...

Les prestations de SPCIA sont les suivantes :

1. Appui organisationnel aux producteurs
2. Formations techniques fonctionnelles
3. Gestion des terres et de l'eau
4. Semences et plants de haute qualité
5. Plantations fruitières et forestières
6. Défense des cultures et des récoltes
7. Pénétration des marchés intérieurs et extérieurs

SPCIA vend des semences vivrières semences maraîchères semences fruitières boutures, rejets et plants, les engrais, les herbicides, les insecticides et le matériel agricole. Elle achète tous les produits agricoles de Guinée, café, cacao, cajou, mangue, ananas, huile de palme, riz, arachide, piment, pomme de terre ... *Une telle structure doit être subventionnée pour développer l'aspect développement de son intervention. L'Etat doit faire la promotion des structures privées d'assistance intégrée pour le développement des régions et des filières de production.*

La Promotion et l'Implication Effective du Secteur Privé par l'Amélioration du Cadre Incitatif

Le secteur privé intervient dans tous les secteurs de l'activité agricole : i) construction et entretien des pistes et des aménagements hydro agricoles ; ii) vulgarisation des techniques culturales et fourniture des intrants agricoles modernes (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; mécanisation des travaux agricoles iii) transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles...

Tout en les organisant et renforçant leurs capacités techniques et de gestion, l'Etat doit adopter des mesures législatives et réglementaires concernant l'administration et la gestion des marchés, l'allègement des charges récurrentes de petites en moyennes entreprises de prestations, de production et de commercialisation liées au secteur agricole.

La promotion du secteur privé en milieu rural passe par la création d'un cadre général favorable, la sécurité foncière, l'existence d'un crédit agricole adapté et la mise en place du mécanisme spécifiques d'appui aux différents types d'entreprises existant en milieu rural

Stratégie Pour la Création d'un Cadre Général Favorable au Secteur Privé

L'Etat doit maintenant poursuivre et consolider les évolutions déjà constatées, à savoir :

1. Se retirer des activités dont la nature est d'être privée en se limitant à assurer la promotion d'activités naissantes mais de manière temporaire.

2. Améliorer le cadre incitatif pour l'initiative privée qui doit porter sur trois points :
 - a. garantir la transparence des transactions par le renforcement de l'Etat de droit.
 - b. créer de façon progressive des infrastructures de marché et mettre sur pied en particulier un marché financier unifié, viable et crédible.
 - c. faire participer les professionnels au processus de décision en matière de politique agricole de manière à améliorer le niveau d'information mutuelle, de rechercher des consensus et de limiter les différends et de favoriser des synergies.
3. Favoriser l'émergence d'entrepreneurs et d'entreprises:
4. L'Etat ne devra s'impliquer que temporairement dans le processus de création d'entreprises et l'entité chargée de cette fonction devra jouer un rôle facilitateur : faire les études de marché nécessaires, contribuer à la réalisation des accords entre partenaires (entreprises, commerçants, banques) pour monter le projet, favoriser l'accès aux techniques et à la formation.
5. Pour les micro-entreprises de production locale, mettre au point des procédures simplifiées, si possible décentralisées, s'appuyant sur des modèles d'exploitation standardisés.

Recommandations à l'USAID

En tant que partenaire l'Etat Guinéen de longue date, l'USAID qui inspire beaucoup de confiance et d'espoir auprès des autorités guinéennes, doit susciter la bonne organisation et la bonne gestion des ressources par l'information, les voyages d'études au niveau des décideurs et des personnels de projets. Il doit en outre :

1. Appuyer le projet ARCA, les associations professionnelles et ONG qui opèrent dans la filière.
2. Mettre en place une cellule de Conseil, d'Assistance Technique et de Formation pour effectuer/améliorer :
 - a. La commercialisation des produits agricoles ;
 - b. La réalisation de test de marchés ;
 - c. Le développement de nouveaux marchés ;
 - d. Le montage de plans d'affaire et de dossiers bancables ;
 - e. La recherche de partenaires financiers ;
 - f. La conservation et la transformation ;
3. Vulgariser L'Accès à l'information concernant le secteur agricole par :
 - a. La mise à disposition d'informations de marchés ;
 - b. La recherche d'information à la carte ;
 - c. Mise en place de centres de documentation spécialisés ;
 - d. Mise en place de Cyberspace et site web ;
 - e. Financement de publications de périodiques ;
 - f. Formation en technologie de l'information
4. Appuyer la création de projets nationaux pour les filières porteuses et vivrières

5. Renforcer la capacité et la performance des agro-entreprises en vue d'un accroissement effectif de la valeur ajoutée dans les filières fruitières et leurs dérivés.
6. Promouvoir la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agroalimentaires.
7. Mise en place de lignes de crédit pour le financement de filières porteuses

Appui à la Mise en Place d'un Laboratoire National d'Analyse des Intrants Agricoles

Ce laboratoire sera doté d'équipements et de personnel performants avec un système de gestion privée. Il aura pour tâches l'analyse, le contrôle, la certification et tout autre test concernant les intrants agricoles produits ou importés en Guinée et les produits agricoles destinés au commerce export.

L'USAID peut financer les services et interventions ponctuelles d'experts internationaux pour l'opérationnalisation efficace d'une telle structure.

Recommandations à ARCA/Guinée

Le projet ARCA doit continuer à identifier dans les administrations et dans les secteurs d'activité des personnes et structures ressources.

1. Il doit inventorier le potentiel de production et de transformation pour chacune des filières porteuses.
2. Il doit créer et développer les liens de marchés aux niveaux national, sous-régional et international.
3. Il doit informer et créer des contacts entre opérateurs par le canal des ateliers et des voyages d'études et d'échange.
4. Il doit contribuer à établir un répertoire des acteurs de chacune des filières porteuses.
5. Il doit sensibiliser les acteurs à se structurer et à évoluer vers le professionnalisme.
6. Il doit contribuer à la création et vulgarisation de labels Guinéens pour chacune des filières porteuses
7. Il doit contribuer à l'amélioration de la qualité des produits agricoles qui ont un potentiel de commercialisation au marché export.
8. Il doit contribuer à l'augmentation des volumes de production et de commercialisation de ces produits
9. Il doit mettre en place un programme de marketing agressif dans les pays consommateurs de l'Europe
10. et aux Etats-Unis d'Amérique.

Recommandations au Secteur Privé Guinéen

Les PME exerçant les mêmes types d'activités pourrait se constituer en clubs, associations, unions ... bien formalisés. Ces corporations joueraient le rôle de caution solidaire en faveur des PME membres adjudicataires de marchés. Les fonds communs de ces corporations peuvent servir de fonds de garanties rémunérés si les PME membres adjudicataires de marchés en font la demande.

Ces corporations peuvent également des centres de services collectifs à leurs PME membres (traitement de textes et reprographie, boîtes à lettres, services de communication, tenue de comptabilité). Le cas de la pomme de terre est spécial car bien que ce soit typiquement une culture de tapade, l'organisation des paysans producteurs a permis de générer un agribusiness

remarquable. Les grandes sociétés commerciales ou industrielles y ont fait apparition (café et cacao surtout) pour acheter avec leurs francs guinéens et exporter pour avoir des devises à l'extérieur afin de financer les importations nécessaires à leur activité principale non agricole.

La Fédération s'occupe de lever les contraintes et d'assurer ce qui suit :

1. approvisionnement en intrants des producteurs,
2. construction de magasins de stockage,
3. formation et information,
4. négociation d'accords commerciaux avec les commerçants distributeurs,
5. mise en place de contrats de commercialisation et gestion des crédits de campagne,
6. le plaidoyer auprès du gouvernement pour la protection de la production nationale (surtaxation et même suspension des importations de pomme de terre en période de récolte)

La filière pomme de terre, à travers l'UGTM, a introduit des innovations intéressantes en matière de partage de responsabilités dans le financement du crédit de campagne et du crédit de commercialisation en s'appuyant sur la forte interdépendance financière des organisations paysannes et des commerçants.

La FPPD essaie de développer le même genre d'activité agribusines au niveau des oignons. Le secteur privé à travers son patronat doit orienter ses investissements dans le secteur productif générateur d'emplois et de revenus à long terme. Il doit dans ce cadre bénéficier d'allègement fiscaux et d'autres avantages auprès de l'Etat.

La mise en place de sociétés par actions pour créer des sociétés de leasing pour mettre à disposition des PME et des producteurs, des matériels et équipements de production, de transformation, de conservation et de transport des produits agricoles.

La création de mini zones industrielles viabilisées et approvisionnées en énergie et eau où les PME viendront louer locaux et espaces de travail, s'inscrit dans ce cadre.

La valorisation des produits de récolte par la transformation, le conditionnement et la conservation est la meilleure façon de lutter contre la détérioration des termes de l'échange.

Il en est de même pour la construction de marchés d'intérêt national général ou par filière. Toutes ces actions bénéficieront d'appuis divers y compris de contribution de la diaspora guinéenne et de support de l'Etat. Mais c'est au secteur privé de faire preuve d'initiatives et de faire des propositions au gouvernement et à ses partenaires au développement